

LES INFOS

Ressources Naturelles Développement

2^{ÈME} TRIMESTRE 2020

DOSSIER

TOURISME VERT, TOURISME NATURE, ÉCOTOURISME, TOURISME DURABLE... DE QUOI PARLE-T-ON FINALEMENT?



04

**PIERRES RÉGIONALES
ET MARCHÉS PUBLICS
UNE PROBLÉMATIQUE
COMPLEXE**



20

**ART MAKER
UNE IDÉE LUMINEUSE**



24

**LA FORÊT DE DEMAIN,
SA PLACE DANS NOTRE
SOCIÉTÉ**

DE LA FONCTION RÉCRÉATIVE DE LA FORÊT ...

Le dossier de ce trimestre traite du tourisme mais sous l'angle du tourisme vert. Est-ce la même chose que le tourisme nature ou que l'écotourisme ? Est-ce du tourisme durable ? Voilà les questions que nous nous posons tant c'est compliqué de s'y retrouver dans tous ces concepts, il y a vraiment de quoi s'emmêler les pinceaux ! Une autre raison de nous intéresser à cette thématique c'est l'actualité qui nous l'apporte, avec la pandémie de Covid. Que d'interrogations il y a sur les loisirs et les vacances ! Le moment nous semblait bien choisi pour réfléchir à notre comportement en tant que touriste et vacancier.

Comment se fait-il que RND s'intéresse au tourisme vert ? Nous sommes souvent interpellés à ce sujet ! Ce n'est pas tant notre capacité à traiter de tourisme qui étonne – après tout, nous sommes agréés par le CGT comme opérateur touristique depuis 1998 et nos collaborateurs en charge de ces matières ont acquis une solide expérience – mais l'intérêt même que nous portons à la fonction récréative de la forêt.

La fonction récréative de la forêt ! Parlons-en. En 2008, notre Code Forestier est révisé. Son article 1er consacre le principe de la multifonctionnalité de la forêt. La forêt est donc un espace multi usages comme l'écrit Jacques Rondeux, qui nous fait l'honneur de publier dans ce trimestriel. Parmi ces usages, celui de la fonction récréative auquel un de ses étudiants V.Colson a consacré sa thèse de doctorat. Cet usage, il l'estime à 113 millions de visites par an, 93 millions par les non vacanciers, 20 millions par les vacanciers. Autre estimation, la valeur de la fonction récréative de la forêt : 2 milliards par an ! La fonction récréative étant une composante à part entière de l'aménagement multifonctionnel des forêts, V.Colson propose des pistes pour éviter tout conflit entre les différents types d'usagers, comme le zonage récréatif et la préservation du milieu forestier.

Moins d'un an après la thèse de V. Colson, en 2008, le professeur D. Bodson de l'UCL va un pas plus loin avec une stratégie de valorisation des massifs forestiers, élaborée à la demande du Gouvernement wallon.

C'est cette stratégie que nous opérationnalisons, avec le souci constant de « ne pas faire n'importe quoi n'importe où », comme l'écrit V. Colson. C'est pourquoi nous avons expérimenté la Charte Forestière de Territoire, démarche française permettant que les différents usagers de la forêt se parlent et échangent sur la vision de « leur » forêt. Cet outil de gouvernance mériterait incontestablement d'être mis en œuvre en Wallonie !

Avant de vous inviter à lire ce dossier, nous tenons à remercier très chaleureusement nos interlocuteurs qui, en cette période chamboulée de pandémie, se sont rendus « numériquement » et téléphoniquement disponibles pour nous aider à voir clair et envisager l'avenir du tourisme wallon que nous espérons de plus en plus durable.

Merci à Mesdames Vanessa Grandgagnage du CGT et Marie Spaey d'IEW, à Messieurs les professeurs Marc Dufrière de l'ULG Agrobiotech Gembloux, Bernard De Myttenaere et Hadrien de Heer de la Haute- Ecole Schuman à Libramont ainsi qu' Nicolas Nederlandt Coordinateur de la Fédération des Parcs Naturels. Sans oublier les autres contributeurs extérieurs de ce magazine, Messieurs Jacques Rondeux professeur ordinaire émérite rattaché à l'ULG Agrobiotech Gembloux, Eric Letombe, expert de la filière bois, Francis Tourneur, Secrétaire Général de l'asbl Pierres et Marbres de Wallonie.

Bonne lecture à tous et toutes et bonnes vacances.... que nous invitons à passer chez nous, en Ardenne !



HERBEUMONT PLAGE ANTROGNE

TOUTE REPRODUCTION, MÊME PARTIELLE, DES TEXTES ET DES DOCUMENTS DE CE NUMÉRO EST SOUMISE À L'APPROBATION PRÉALABLE DE LA RÉDACTION. PHOTOS: © RND SAUF INDICATION CONTRAIRE.

Équipe de rédaction
Nadine Godet, Pierre Warzée, Jérémie Deprez, Pauline Gillet, Diego Bertrand, Valérie Doutreloup, Manon Lozet, Johan Simon, Coraline Sambon, Marie-Caroline Detrooz.
Contribution extérieure
Eric Letombe
Jacques Rondeux
Francis Tourneur
Graphisme
Diego Bertrand

RND
L'OPÉRATEUR DE RÉFÉRENCE
PIERRE • BOIS
Ressources Naturelles Développement asbl
Rue de la Fontaine, 17C
B-6900 Marche-en-Famenne
Tél. 084 32 08 40
Fax 084 32 08 59
E-mail : info@rnd.be

Les Infos de RND sont réalisées avec le soutien financier de la **Wallonie**, de l'**Union européenne** et de la **Province de Luxembourg**.

12 DOSSIER DU TRIMESTRE

SOMMAIRE

TOURISME VERT, TOURISME NATURE, ÉCOTOURISME, TOURISME DURABLE... DE QUOI PARLE-T-ON FINALEMENT?

La crise du covid 19 a fortement touché le secteur touristique. A quoi ressemblera le tourisme d'après crise ? Tourisme vert, tourisme nature, écotourisme et tourisme durable sont souvent évoqués par nos interlocuteurs...



EN SUPPLÉMENT
VIGINOV
WALLONIE
NUMÉRO 15

RELAIS D'INFORMATION SUR LES MATÉRIAUX BIOSOURCÉS

Retrouvez une sélection de projets, produits et procédés innovants réalisés avec des matériaux biosourcés, fibres naturelles, matériaux composites...



04

PIERRES RÉGIONALES ET MARCHÉS PUBLICS
UNE PROBLÉMATIQUE COMPLEXE

Le 12 mars dernier, RND organisait une matinée de formation consacrée à la place des pierres naturelles dans les marchés publics. Depuis, la crise du coronavirus nous a fait comprendre qu'il faut revoir de manière profonde notre façon d'appréhender le monde. Cette article aborde des solutions pour avoir des achats publics responsables.



08

ARDOISIÈRE ALLE
VINCENT THÉRET REDONNE VIE AU SCHISTE DE ALLE-SUR-SEMOIS

Le temps semble s'être arrêté dans cette ancienne ardoisière de Alle. Seul face à un mur de pierres de 40 mètres de haut, Vincent Théret est le dernier mineur de schiste en Belgique... Il traite les déchets de la carrière souterraine et les revaloriser en divers produits...



10

ÉCONOMIE FILIÈRE BOIS
ET LE COVID-19

Le COVID-19 a touché durement l'Europe et notre pays. Au cours de ces dernières semaines très difficiles pour tous, la filière bois a une nouvelle fois montré sa capacité d'adaptation et de réactivité. Mais, ne nous faisons pas d'illusion, les dégâts seront immenses.



20

ART MAKER
UNE IDÉE LUMINEUSE

Art Maker est une entreprise qui s'inscrit dans la culture contemporaine des Maker. Ce mouvement, tourné vers la création, encourage l'invention et le prototypage via une utilisation innovante de la technologie. C'est en appliquant pleinement ces préceptes, qu'Yves Dejardin a créé ses premiers luminaires. Rencontre avec cet artiste du bois.



22

BE 34030
CODE 9110



Bizarre ce titre? Il s'agit de la dénomination d'un habitat prioritaire d'un site Natura 2000 bien connu en Province de Luxembourg : la hêtraie à luzule de la forêt de Freyr. Mais Natura 2000, qu'est-ce que c'est en fait ? Comment un site Natura 2000 est-il découpé? Que peut-on y faire ?

24

LA FORÊT DE DEMAIN, SA PLACE DANS NOTRE SOCIÉTÉ

Au cours du temps, la forêt a subi des changements dictés par des cycles écologiques et socio-économiques très longs. Mais les récents changements climatiques justifient de réagir ou d'intervenir pour garantir la stabilité des espaces forestiers. La production de bois évolue pour être plus respectueuse des conditions écologiques et plus attentive aux autres usages.



26

ESSENCE FORESTIÈRE
LE THUYA GÉANT (THUYA PLICATA)



Appelé aussi "Cèdre rouge de l'Ouest" ou encore "Thuya géant de Californie" c'est un résineux de la famille des Cupressaceae. Provenant du Nord-Ouest de l'Amérique du Nord, c'est un arbre de grande dimension : il peut mesurer près de 60 mètres de hauteur et développer un tronc de 3 mètres de diamètre.

PIERRES RÉGIONALES ET MARCHÉS PUBLICS UNE PROBLÉMATIQUE COMPLEXE

Les événements de ces dernières semaines l'ont fait comprendre avec violence : il faut revoir de manière profonde notre façon d'appréhender le monde, en particulier le modèle déjà tant décrié de la mondialisation à tout crin et de l'ultra-libéralisme. Il faut rétablir les équilibres rompus, réfléchir à la ré-industrialisation de nos sociétés occidentales et revenir globalement à des productions de proximité. Il y a longtemps que le secteur des pierres ornementales souffre d'une concurrence internationale exacerbée, qui au fil des ans a mis à mal beaucoup d'entreprises de nos régions.

Le 12 mars passé, à l'initiative de la province de Luxembourg, RND a organisé une matinée de formation pour les architectes. Cet événement a été consacré à la place des pierres naturelles dans les marchés publics.

Cette formation a commencé par une présentation globale des différentes variétés de pierres ornementales extraites en Région wallonne par Francis Tourneur (PMW) et un rappel du projet *Une pierre un terroir* par Diego Bertrand (RND).

Ensuite, Sophie Trachte (UCL) a exposé l'approche nuancée de l'impact du choix des matériaux sur le bilan environnemental d'un projet de construction. L'aspect administratif et juridique a été présenté en détail par Virginie Bourgois (Hainaut Développement, dans le cadre du projet interreg Objectif Blue Stone), Mélanie Léonard (CCW) a ensuite retracé la genèse et expliqué en détail le contenu du cahier général des charges pour les bâtiments, le CCTB 2022, document évolutif.

La matinée s'est achevée par l'exposé très illustré d'André Vital (Beliris), qui a donné à voir de nombreux exemples de réalisations d'espaces publics en Région bruxelloise, où la pierre naturelle est bien mise en valeur, sous de multiples formes. Les présentations ont été mêlées de débats parfois très animés.



FORMATION DU 12 MARS 2020 ORGANISÉE PAR RND EN COLLABORATION AVEC PIERRES ET MARBRES DE WALLONIE, OBJECTIF BLUE STONE ET L'ASSOCIATION DES ARCHITECTES DE LA PROVINCE DU LUXEMBOURG



Francis Tourneur, Docteur en Géologie et Secrétaire général de Pierres et Marbres de Wallonie.

POURQUOI CETTE FORMATION ?

La question des pierres régionales dans les marchés publics a fait l'objet de beaucoup de discussions et d'initiatives, depuis le début de ce siècle. Parmi les épisodes marquants, on relèvera la circulaire ministérielle approuvée par le Gouvernement wallon en 2012 (actualisée en 2014) proposant des clauses environnementales, sociales et éthiques à insérer dans les cahiers des charges, suivie par l'élaboration en 2015 d'un modèle de cahier spécial des charges pour la prescription de pierres bleues.

► ACTION 36. Développer des clauses environnementales, sociales et éthiques pour certains matériaux de construction, tels que les pierres ornementales, le bois et la chaux

Certains matériaux de construction, tels que les pierres ornementales, le bois et la chaux sont produits en Wallonie. Or, il ressort que si ce type de matériaux est fréquemment employé dans les chantiers publics de construction/rénovation en Wallonie (la chaux dans les chantiers de patrimoine), les matériaux utilisés sont trop peu souvent d'origine wallonne, et les conditions de production dans certains pays de ces matériaux posent des problèmes sociaux et environnementaux.

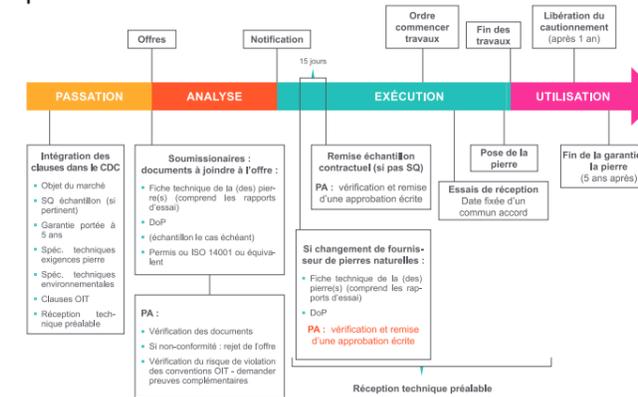
Pour remédier à cette situation, une circulaire consacrée spécifiquement à l'utilisation de critères environnementaux et sociaux pour les pierres et roches ornementales avait été publiée en 2012 et revue en 2014. Elle a ensuite été transposée dans un extrait de cahier des charges par la FGTB, avec la collaboration de l'asbl Pierre et marbre de Wallonie, et en tenant compte d'un avis de l'UVCW. Cette circulaire pose toutefois certaines difficultés.

Pour améliorer le recours à cette circulaire, plusieurs pistes ont été identifiées qui portent sur les agréments techniques, le recours à un écolabel, la valorisation des analyses de Cycle de Vie via les Déclarations environnementales de produit de type III, l'élaboration de moyens de preuves efficaces pour les clauses éthiques, la promotion du réemploi.

Ces pistes de réflexion seront creusées au sein d'un groupe de travail piloté par le Secrétariat général et composé de représentants de la DGO1, de la DGO4-département du Patrimoine, de représentants des entreprises du secteur et des syndicats en vue d'adapter la circulaire. Un représentant du CCTB sera associé aux travaux dans un souci de cohérence avec les travaux effectués au sein du CCTB.

EXTRAIT DU PLAN D' ACTIONS - ACHATS PUBLICS RESPONSABLES 2017-2019 © SPW

Début 2017, le Gouvernement wallon a adopté un *Plan d'Actions - Achats Publics Responsables* pour moduler les marchés publics par tous les maîtres d'ouvrages wallons. Dans la foulée des mesures pour s'attaquer au dumping social et pour faciliter l'accès des PME et TPE à ces marchés, l'accent a été porté sur les aspects environnementaux, en plus des considérations éthiques et sociales. Une de ces actions vise la pierre naturelle, ainsi que le bois et la chaux (artisanale). Pour concrétiser cette volonté politique, le Secrétariat général (Développement durable) du SPW a réalisé, en décembre 2018 et en concertation avec le secteur, une brochure spécifique pour les pierres naturelles détaillant les clauses à insérer pour des marchés durables.



EXTRAIT DE LA BROCHURE : PIERRES NATURELLES, CLAUSES POUR MARCHÉS PUBLICS RESPONSABLES © SPW

Mais toutes ces mesures n'ont connu à ce jour aucune application concrète, tant est lourde l'inertie de l'habitude : les mentalités mettent très longtemps à changer et *le développement durable* reste pour beaucoup un beau discours, rangé parmi les intentions pieuses ! Les pistes sont ici une nouvelle fois passées en revue et détaillées.

DES CLAUSES EXISTENT POUR PROMOUVOIR L'UTILISATION DES PIERRES RÉGIONALES

Ces clauses peuvent être appliquées aussi bien dans des marchés de travaux et de services, que de fournitures. Il faut évidemment garder à l'esprit les grands principes d'égalité, de concurrence et de non-discrimination, en ménageant la proportionnalité, et dans le strict respect du droit du travail, du droit social et du droit environnemental. Parmi les dispositions récentes, on notera l'encouragement à l'allotissement, qui permet de concevoir chaque lot comme un marché aux clauses spécifiques, et notamment de mieux gérer la fourniture des éléments pierreux. Il faut bien sûr organiser de façon pragmatique la transmission de matériaux vers l'exécutant du marché de pose, mais des réponses, par des exemples éprouvés, existent quant aux questions pratiques de stockage, de réception et de responsabilité à partager. Les clauses peuvent se retrouver à toutes les étapes de la procédure.

En amont, pour l'accès au marché, il faut rappeler les clauses d'exclusion, obligatoires (liées à des condamnations) ou facultatives (par exemple suite à des manquements dûment constatés). Au niveau de la sélection qualitative différents points peuvent être avancés. En ce qui concerne la capacité technique, il est possible d'exiger des références de fournitures similaires (accompagnées



UTILISATION DE DALLE EN SCHISTES SUR CERTAINS TRONÇONS DE LA PROMENADE VERTE À BRUXELLES © ANDRÉ VITAL

des preuves de satisfaction des maîtres d'ouvrages impliqués). Pour le respect des droits des travailleurs, l'adjudicataire doit prouver que des mesures ont été prises pour satisfaire ces exigences sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement. Ensuite, dans les spécifications techniques peuvent être insérées des considérations sur le respect des normes environnementales, notamment par l'utilisation de techniques à faible *empreinte carbone*, le respect des règles de l'*Organisation internationale du Travail*, et l'usage de moyens de transport de bilan écologique minimal. Bien sûr, pour tous ces aspects, la forme des preuves à apporter reste largement à identifier et à fixer.

UNE VISION ECONOMIQUE A LONG TERME

Le grand principe est de retenir l'*offre économiquement la plus avantageuse*, ce qui va bien au-delà du prix et des simples considérations budgétaires. Il faut faire intervenir d'autres considérations, comme celles liées à l'analyse du cycle de vie des produits – sujet développé en détail dans l'intervention de Sophie Trachte.

Actuellement, les analyses de cycle de vie des matériaux utilisés par le programme totem se basent sur 17 indicateurs. Elles offrent un tableau nuancé des impacts liés aux différentes étapes de vie d'un matériau, de l'extraction des matières premières jusqu'à sa mise en œuvre. Cependant, Sophie Trachte nous fait remarquer que la vie d'un matériau ne s'arrête pas à sa mise en œuvre. C'est d'autant plus vrai pour les produits pierreux qui sont réutilisables, si le mode constructif a été réfléchi en fonction d'une déconstruction sélective. La pierre est

un des meilleurs supports de l'économie circulaire, ainsi que le montrent de nombreuses expériences récentes de réemploi, notamment en région bruxelloise.

Par ailleurs, l'université de Liège a réalisé à la demande de **Pierres et Marbres de Wallonie** les analyses détaillées de six produits standardisés en pierre bleue et en grès. Ces données chiffrées permettent de mesurer le faible impact global de ces produits et d'appréhender le poids important du transport pour des produits similaires exotiques.

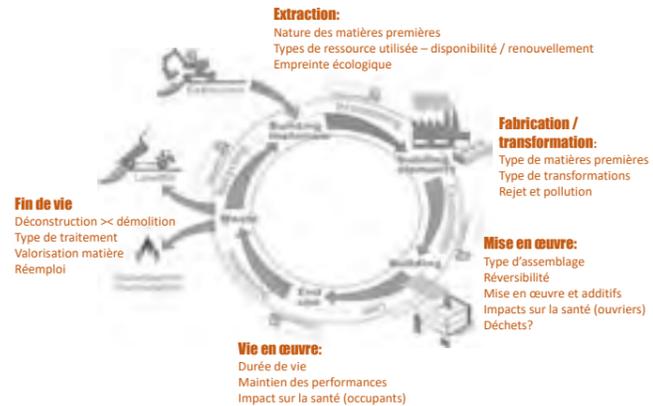


SCHÉMA SUR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE
EXTRAIT DE LA PRÉSENTATION DE SOPHIE TRACHTÉ (ARCHITECTURE & CLIMAT)

Une autre approche intéressante dans ce contexte de marchés publics est l'analyse coûts / avantages ou bénéfiques, qui consiste à apprécier les nombreuses retombées d'une commande publique auprès de producteurs régionaux. Outre les aspects taxatoires, le soutien à l'économie locale est évident, avec toutes les conséquences que l'on peut chiffrer précisément. Ce genre d'approche tend à se généraliser pour tous les secteurs et a déjà fait l'objet d'études universitaires par des Hautes Écoles de Commerce. Les résultats sont sans appel, le recours aux produits locaux est très avantageux – même si les coûts premiers d'achat peuvent paraître défavorables.

« LA PIERRE EST UN DES MEILLEURS SUPPORTS DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE »



A BRUXELLES, LA RUE DU GRAND HOSPICE A ÉTÉ RÉNOVÉE AVEC DU PORPHYRE BELGE DE RÉEMPLOI © ANDRÉ VITAL

réception technique des fournitures qui devront à nouveau être conformes à ces échantillons contractuels. On peut opposer la dématérialisation omniprésente dans tous les aspects des dossiers, mais il suffit de réaliser une bonne prise de vue des échantillons (qui seront conservés à l'abri) et ce sont les clichés qui accompagneront les stades de la démarche. Quant à la matérialité des échantillons, elle dépend bien sûr des produits, pouvant aller de morceaux de pierre (montrant la finition demandée) jusqu'à des planches d'essai (pour des pavés), en tenant compte impérativement de la variabilité intrinsèque du matériau naturel qu'est la pierre – aspects moyens et extrêmes.

LES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Lors de la présentation des documents de référence, les différences entre les deux cahiers généraux des charges en vigueur, **Qualiroutes** pour les travaux de voirie et **CCTB 2022** pour le bâtiment, ont été soulignées, tant dans la structuration que dans le développement actuel des supports, malgré les clauses administratives communes.

Le cahier des voiries repose sur plus d'une vingtaine d'années de travaux d'harmonisation des nombreux modèles existants à la fin du siècle dernier (dont la première étape a été le **RW99**). Les paragraphes qui concernent la pierre, dans le chapitre C « **Matériaux** », sont très étendus et précis, ainsi que toutes les prescriptions de mise en œuvre dans les chapitres suivants – pavés, dalles et bordures représentant les produits les plus courants.

La structure du cahier bâtiment a été échafaudée sur le modèle des documents déjà anciens de l'Institut national du Logement. La répartition en cahiers (dont le dernier, consacré aux aménagements des abords fait la transition avec les voiries de **Qualiroutes**) et la stricte hiérarchisation des paragraphes créent un outil dont la structure n'est pas évidente de prime abord et dont beaucoup de cases restent à terme une précieuse référence mais un gros travail reste à effectuer, en particulier pour tous les produits pierreux. La volonté a cependant été de rendre public dès le départ l'ensemble et le document est éminemment évolutif. De plus l'auteur de projet a la possibilité de le compléter en s'inspirant de sources externes telles que le **Qualiroutes**.

LES ÉCHANTILLONS DE RÉFÉRENCE

Au cours des discussions, des intervenants ont rappelé l'existence d'une pratique basique mais intéressante pour les produits pierreux : les échantillons. Notons que la question est développée dans la brochure du SPW Développement durable évoquée ci-avant, qui détaille notamment le calendrier des opérations. Le principe est celui d'une chaîne aux maillons imbriqués : le maître d'ouvrage peut disposer d'un **échantillon de référence**, qui doit lui permettre de matérialiser la prescription du cahier spécial des charges (laquelle doit préciser, il faut le rappeler, la nature pétrographique, les performances mécaniques et les caractéristiques esthétiques souhaitées). Les soumissionnaires accompagnent leurs offres d'échantillons pour montrer leur conformité par rapport à l'échantillon de référence, en plus d'un dossier documentaire complet (certificat d'origine, attestations récentes de performances, etc.).

Lorsqu'un entrepreneur est retenu, ses échantillons sont considérés comme contractuels et soigneusement conservés comme tels. Ils serviront, lors de l'exécution, à la



AMÉNAGEMENT URBAIN AVEC DE LA PIERRE BLEUE BELGE, PORTE D'IVRY À PARIS © WWW.PIERREBLEUEBELGE.BE

UN CHANGEMENT DES HABITUDES EST NÉCESSAIRE

Virginie Bourgois l'a souligné, il est évident que moduler ainsi les marchés publics constitue un changement des habitudes routinières, reposant sur de seuls aspects budgétaires, qui semblent plus faciles à maîtriser et n'ouvrent pas la porte à d'éventuels recours, entraînant retards et problèmes administratifs. Il faut une volonté politique ferme et constante, appliquée globalement et également à tous les volets de la commande publique. Il faut aussi assurer une implication transversale de tous les services concernés, prêts à déployer de nouveaux efforts, pour appliquer ces considérations dont ils n'ont pas vraiment l'expérience. Il faut enfin une mobilisation de tous les acteurs économiques visés dans ces marchés, pour pouvoir répondre efficacement à ces nouvelles exigences.

C'est bien tout un changement de mentalité que l'on attend, mais des cas concrets démontrent la faisabilité du système - lors des débats sont évoqués les marchés d'aménagements de Lille Métropole, grand maître d'ouvrage voisin de nos frontières, qui met en œuvre tous

ces critères, sans rencontrer de problèmes particuliers - alors que les intervenants, comme les entrepreneurs généraux, sont les mêmes que chez nous.

La gravité de la crise actuelle est telle qu'elle ne peut qu'engendrer des changements profonds à tous les niveaux. Outre l'indispensable retour aux produits de circuits courts, dès le début de la pandémie, des voix politiques se sont élevées en faveur du respect des programmes du **Green Deal**, malgré la nécessité impérieuse de reprise économique qui va se manifester dès l'assouplissement des mesures de confinement. Il faut à présent résolument faire l'effort de concrétiser toutes les mesures détaillées ci-dessus, d'insérer ces clauses et de les faire respecter, de passer réellement à une politique d'**Achats Publics Responsables**, dans une perspective globale de développement durable – en espérant cette fois que la volonté politique soit au rendez-vous à tous les niveaux de pouvoir.

C'est à ce prix que l'industrie de la pierre pourra survivre en Occident !

Francis Tourneur

ARDOISIÈRE ALLE VINCENT THÉRET REDONNE VIE AU SCHISTE DE ALLE-SUR-SEMOIS

Le temps semble s'être arrêté dans cette ancienne ardoisière de Alle. Seul face à un mur de pierres de 40 mètres de haut, Vincent Théret est le dernier mineur de schiste en Belgique. S'il a décidé de relancer cette exploitation, c'est aussi pour traiter les déchets de la carrière souterraine et les revaloriser en divers produits...

« *C'est la meilleure décision de ma vie* », nous confie d'emblée Vincent Théret ! Bref retour en arrière. On est en 2013, la commune de Vresse-sur-Semois le sollicite pour relancer l'ancienne ardoisière de Alle qui s'était reconvertie en site touristique. Non loin de la galerie ouverte au public une autre galerie était fermée, l'ardoisière n'étant plus exploitée depuis 1948 suite à l'essor de la production étrangère et moderne. « *Il n'y avait qu'un seul fou dans la région pour faire ça !* », plaisante-t-il. Mais les autorités communales ne s'y étaient pas trompées, notre homme qui à l'époque exploitait le grès schisteux de la carrière de Ranhissart située à une cinquantaine de kilomètres, présentait toutes les qualités pour relever ce défi !

Il sait exactement ce qu'il veut faire, Vincent Théret ! Si cette ancienne mine d'ardoise est magnifique et gorgée d'histoire, elle est aussi remplie de déchets « *car les mineurs sélectionnaient uniquement les pierres qui étaient bonnes pour l'ardoise. Ils jetaient 90% de ce qu'ils sortaient* » explique-t-il. Pas question de s'inscrire dans ce schéma traditionnel d'exploitation, au contraire il élabore un projet de valorisation des déchets qui ne vient pas de nulle part puisqu'un jour « *l'un de mes gros clients qui recherchait des copeaux de schiste m'avait contacté pour me demander si je collaborais avec l'ardoisière de Alle. Dans ces conditions-là, je me suis lancé. Il y a maintenant 7 ans que j'ai remis ma première carrière à Ranhissart.* »

DONNER VIE À DES TONNES DE DÉCHETS

Valoriser tout ce qui peut être extrait de la mine, c'est presque une obsession pour notre homme qui ajoute que « *les déchets, c'est ce qui tue les carrières puisque si on ne sait pas les utiliser pour les routes, les chantiers ou en copeaux, ils vous restent sur le dos. Quand vous mettez un bloc de 5-6 tonnes sur la débiteuse, tous ses défauts apparaissent et vous devez jeter une partie. Aujourd'hui, parmi les pierres que j'extrais, j'ai encore 90% de déchets...* »

Chaque jour, il s'attaque à cette masse de déchets qui bouchait l'entrée de la mine et qui à l'heure actuelle représente encore un mur de 40 mètres de haut et de 250 mètres de long. A l'aide de son excavatrice, il en extrait 50 à 60 tonnes quotidiennement, il les trie et met de côté tout ce qu'il va pouvoir façonner. Il utilise, ensuite, son concasseur pour transformer la matière inexploitable en pétales de schiste. « *Tout est valorisé de A à Z ! Ce n'est pas parce que j'ai une montagne de pierres que je*



Vincent Théret

Passionné par la pierre depuis toujours, Vincent Théret n'était pas destiné à devenir carrier ou tailleur. Il a d'abord été maçon dans l'entreprise familiale avant de lancer sa propre entreprise de construction. Il a, ensuite, décidé d'ouvrir sa propre carrière à Ranhissart. « *J'ai appris le métier 'sur le tas'. Avec l'entreprise familiale, on avait déjà une carrière* ». Membre de l'Asbl Pierres et Marbres de Wallonie, il s'est également perfectionné au contact d'autres professionnels... « *Il y a énormément de petits carriers qui travaillent seuls ou à deux-trois. On discute beaucoup de notre travail entre nous. On évolue constamment. Je vais avoir 60 ans et j'apprends encore des choses, je vois des défauts que je ne voyais pas avant* ».

vais la gaspiller. Ce ne sont pas des déchets pour moi. Il y a de belles pièces dans le tas ». Ces pièces seront utilisées dans de magnifiques réalisations. Plus de 80% de ses commandes sont destinées aux jardins pour des murs à sec, des dalles pour les piscines ou des parements... Il réalise également toute une gamme pour les arts de la table (assiettes plates, creuses, plateaux...) grâce à un centre de façonnage dans lequel il a investi il y a 5 ans.

PAS D'INQUIÉTUDE À SE FAIRE POUR LA PIERRE WALLONNE !

Pour Vincent Theret, le secteur de la pierre en Wallonie ne souffre pas de la concurrence. « *Tout le monde s'entend bien. Et puis, toutes les pierres sont différentes, il y en a pour tous les goûts. On ne se concurrence pas* ». L'avenir de son entreprise ne l'inquiète pas non plus. Il reçoit, chaque jour, de nouvelles commandes. Son chiffre d'affaire a toujours été stable. Avec le temps, il s'est même constitué une fidèle clientèle. Quand on lui demande si les marchés étrangers sont une menace pour son activité, il réagit au quart de tour : « *Pas du tout ! On a la meilleure pierre au monde...* »

ARDOIS'ALLE, ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT D'UN GÉOTOURISME LOCAL EN EXPANSION !

Outre son activité économique, Vincent Theret consacre une partie de son temps à partager sa passion et son savoir aux visiteurs à qui il fait découvrir l'univers de la mine et de l'ardoise d'hier et d'aujourd'hui. « *C'est important pour*

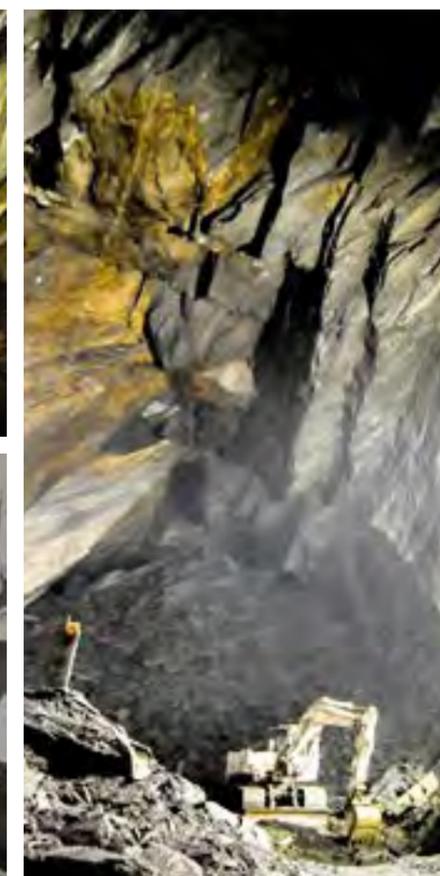
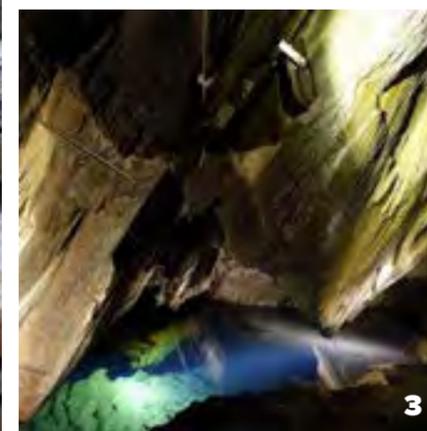
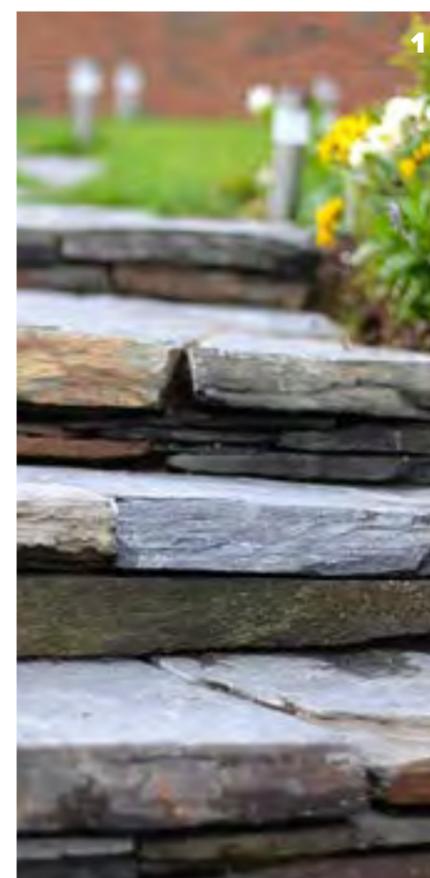
moi de leur expliquer comment tailler la pierre, comment la sculpter, ... c'est aussi pour ça que j'ai eu envie de participer à la Route de l'Ardoise pour pouvoir parler du travail des anciens. » Et d'ajouter que « *quand les gens viennent près de moi, nous discutons, ils prennent ma carte. Puis un an et demi après ils me rappellent. C'est une façon pour moi d'attirer de beaux clients !* »

Cette Route de l'Ardoise qu'évoque Vincent Théret a été développée en 2018 par un collectif de passionnés « *Réseau Ardoise Ardenne* » épaulé par un médiateur scientifique non moins passionné, Vincent Anciaux. De Rimogne (Fr) en passant par Fumay (Fr), Bertrix (B), Alle-sur-Semois (B) jusqu'à Haut-Martelange (GDL), cet itinéraire touristique de près de 440 km, permet de découvrir ces différents sites ardoisiers qui sont autant de vies liées à l'histoire du matériau.

Mais cette aventure ne s'arrêtera pas là ! Ce « *Réseau Ardoise Ardenne* » a rejoint dernièrement un nouveau projet de géotourisme « *Terre de Schiste – Land des Schiste* » déposé par votre serviteur avec 18 partenaires issus de la Grande Région.

En intégrant ce projet dont elle forme le socle, la Route de l'Ardoise aboutira en Rhénanie - Palatinat avec les sites de Fell et Thomm et présentera d'autres références comme Recht en Communauté Germanophone et Vielsalm en Wallonie, localité connue pour l'extraction du Coticule et la production de pierres à rasoir.

COPYRIGHT PHOTOS :
1 ET 2 © WWW.ARDOISIÈRE-ALLE.BE
3 ET 4 © WWW.ARDOISALLE.BE



ECONOMIE FILIERE BOIS ET LE COVID-19

Curieusement, les problèmes sanitaires dans nos forêts nous rattrapent. Le COVID-19 a touché durement l'Europe et notre pays. Au cours de ces dernières semaines très difficiles pour tous, la filière bois a une nouvelle fois montré sa capacité d'adaptation et de réactivité. Mais, ne nous faisons pas d'illusion, les dégâts seront immenses. Les interconnexions entre les acteurs économiques sont souvent à l'origine du redémarrage ou des arrêts de certaines unités de production.

LE MARCHÉ PARTICULIER DES PRODUITS CONNEXES

La production de produits connexes (ou de sous-produits) est inévitable dans la plupart des processus de transformation du bois. En effet, à l'exception de l'industrie de la trituration (comme par exemple le papier ou les panneaux), les caractéristiques physiques, mécaniques et esthétiques du matériau bois sont conservées dans leur ensemble. On part bien de l'arbre pour arriver, par des procédés mécaniques de découpe, à des objets contenant du bois de cet arbre.

Les classifications officielles portent souvent à confusion. Les codes Eurawl reprennent ces produits dans les déchets. Le code Eural 030105 inclut les déchets de bois provenant de bois non traité (poussière de bois, sciure, copeaux, chips, blocs, ...). Le terme déchet est par définition négatif et il s'applique souvent à des matières inutilisables obtenues lors de la manipulation ou du traitement de matériaux ou d'objets. L'exemple le plus évocateur est évidemment les déchets radioactifs.

La filière bois, surtout les scieurs, essaye d'utiliser le terme de produits connexes afin de souligner le caractère « pur » de cette matière, contrairement au mot déchet dont on vient de voir la connotation négative. Il décrit de bonne façon la qualité de ces co-produits. Les copeaux de



L'ENTREPRISE EIFEL-HOLZ VALORISE LES PRODUITS CONNEXES DE LA FILIERE BOIS

rabotage, la sciure, les plaquettes de scieries et les chutes de bois trouvent une valorisation depuis maintenant des décennies. Les utilisations sont diverses et nombreuses. Avec une production de 400.000 m3 d'écorces par an, la Belgique a développé une filière très performante dans le secteur de la valorisation de ce produit. Des entreprises comme Eifel-Holz de Bütgenbach (voir photo) sont devenues des leaders. Les applications sont évidemment tournées vers le secteur du jardin. Mais là aussi, les changements sont permanents. Les interdictions programmées de vente de la tourbe ont poussé quelques spécialistes à proposer un ersatz.

Le développement de fibres de bois à partir de sous-produits est une piste d'avenir pour cette substitution. Mais des applications beaucoup plus pointues sont aussi possibles pour l'écorce. Les chercheurs de l'Université d'Anvers veulent compléter les résultats d'une étude slovaque montrant les effets positifs de l'écorce d'arbre sur les symptômes du TDAH (Trouble du Déficit de l'Attention avec ou sans Hyperactivité), tels que l'hyperactivité et le manque de concentration.

Ces produits connexes évoluent dans un marché particulier. Ils ne sont pas (ou très exceptionnellement) produits pour son utilisation. Le prix de vente peut parfois être très variable au cours d'une même année. Les écorces sont très demandées la moitié de l'année, l'autre moitié, elles sont parfois difficiles à écouler. La crise des scolytes engendre une surproduction de produits connexes. Ce déséquilibre entre l'offre et la demande provoque une baisse des prix des plaquettes de l'ordre de 15% à 20% depuis le début de l'année, et de 25% en moins d'un an. On est encore loin de la chute de 60% des prix du pétrole depuis le début de l'année.

Dans le contexte particulier du Covid-19 et de la fermeture subite de certaines usines, des activités ont dû stopper leur production ne trouvant pas de solution d'écoulement des sous-produits, comme les plaquettes ou la sciure. Heureusement, cette situation n'a duré que quelques jours. L'intégration de pôle énergie (production d'électricité, de chaleur, de pellets) dans les grandes scieries européennes, ces dernières années, a modifié ce marché. De grandes



Ingénieur sorti de l'École Supérieure du Bois en 1990, Eric Letombe est un expert de la filière bois. Responsable des approvisionnements de Spanolux (groupe Unilin) à Vielsalm, il côtoie quotidiennement la filière bois en Belgique, Allemagne, France, Pays-Bas, Luxembourg...

quantités de sciures et de plaquettes sont transformées en pellets (pour rappel, la production européenne de pellets est d'environ 20 millions de tonnes par an). La disparition de ces volumes sur les marchés d'approvisionnement avait provoqué alors de fortes tensions sur les marchés dans les années 2010-2014. Dans les prochains mois, les réductions d'activité dans les scieries engendrées par une crise économique pourraient conduire à un nouveau bouleversement du marché.

UN EXEMPLE D'ADAPTATION PENDANT LA CRISE COVID-19

Les médias ont souvent relaté l'esprit d'innovation de nombreuses entreprises ainsi que de nombreux particuliers dans ce contexte atypique du confinement.

Dans le secteur du bois, l'entreprise Unilin a montré l'exemple sur son site de production de MDF à Vielsalm (Spanolux). Alors que la production avait cessé le 24 mars, les réceptions de plaquettes de scierie ont repris dès le 7 avril, en même temps que la production, en évitant tout contact entre les chauffeurs de camions et les opérateurs de l'usine (voir photo ci-dessous). Le développement d'une application web par l'entreprise permet aux chauffeurs de camions de ne plus sortir de leur cabine à la bascule pour transmettre les documents papier.

L'implémentation de cette application auprès de tous les fournisseurs de bois s'est poursuivie avec succès et elle apporte une solution efficace garantissant la sécurité sanitaire de tous. Le principe est simple : annoncer l'arrivée du chargement à la bascule. Le fournisseur ou le transporteur encode son chargement dans l'application au départ du chantier et annonce l'heure d'arrivée à la bascule. L'opérateur bascule Unilin peut identifier le chargement par les numéros des plaques du camion et de la remorque, lisibles grâce aux caméras placées sur le site. Les tickets de réception sont ensuite directement envoyés sur les boîtes courriels des fournisseurs et des transporteurs.



COVID 19 : UNILIN A DÉVELOPPÉ UNE APPLICATION WEB POUR ÉVITER TOUT CONTACT ENTRE LES CHAUFFEURS DE CAMIONS ET LES OPÉRATEURS DE L'USINE

Des initiatives de digitalisation continueront à voir le jour dans les prochaines semaines. Elles n'ont et n'auront souvent rien à voir avec des nouvelles contraintes sanitaires à respecter mais elles sont la conséquence du confinement durant lequel les services administratifs de nombreuses entreprises, petites ou grandes, ont pris le temps de se mettre à jour.

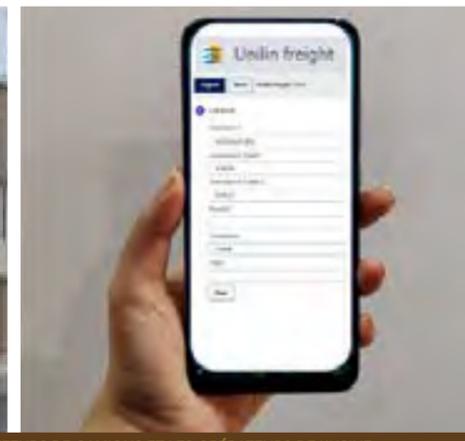
L'exemple de la mise à jour de la gestion des stocks de bois est souvent cité par les entreprises. Le ralentissement, voire l'arrêt, des activités pendant quelques semaines a incité les gestionnaires à se pencher sur leur façon de travailler. Certaines sociétés ont constaté qu'elles utilisaient encore des systèmes de gestion des années 90. L'accès à des moyens simples de gestion est facile en 2020. Des adaptations de solutions sur-mesure sont souvent réalisables à moindre frais. Ces démarches devraient augmenter la performance de ces PME dès le redémarrage.

“ LE RALENTISSEMENT DES ACTIVITÉS A INCITÉ DES RESPONSABLES D'ENTREPRISE À RÉFLÉCHIR À LA MISE EN PLACE DE SYSTÈMES DE GESTION PLUS PERFORMANTS ”

2020, ANNÉE BLANCHE OU ANNÉE NOIRE ?

L'année 2020 devait être pour beaucoup de professionnels du bois et de la forêt une nouvelle année consacrée à la gestion des attaques de scolytes. L'année 2020 sera finalement une année avec des défis multiples et d'une intensité jamais vue. Année blanche au mieux pour certains, année noire en vue pour d'autres. Les premiers impacts de la crise du Coronavirus commencent à être chiffrés dans les pays. La contraction du produit intérieur brut s'approchera de 10% dans certains pays et le chômage s'envole (l'Espagne parle déjà d'un taux moyen de 19% pour 2020). A l'heure actuelle, l'incertitude des comportements des populations et des décisions gouvernementales engendre des réactions incontrôlées dans le monde entier. Qui aurait imaginé voir un jour la cotation du baril de pétrole américain à -37,63 \$ à New York le 20 avril 2020 ? 2020, sera-t-elle vraiment une année de rupture ? Un nouveau système de valeur apparaîtra-t-il pour nos forêts, nos arbres, notre bois et notre filière ?

Eric Letombe



TOURISME VERT, TOURISME NATURE, ÉCOTOURISME, TOURISME DURABLE... DE QUOI PARLE-T-ON FINALEMENT?

1838. Cette année-là, Stendhal fait paraître *"les Mémoires d'un touriste"*. Il y décrit ses états d'âme, ses impressions en tant que touriste lors d'un grand voyage d'agrément qui le conduit aux 4 coins de la France et de la Suisse. Se doutait-il que le terme touriste -terme qu'il empruntait à la langue anglaise pour se dépeindre en voyageur faisant un *"grand tour"*, *"un voyage circulaire"*- prendrait aussi vite (dès le 19^{ème} siècle) cette connotation péjorative qu'il conserve encore aujourd'hui ?

Même si dans les pages qui suivent nous ne parlerons pas de cette image négative du tourisme, nous nous devons de faire état de son existence qui rend plus complexe l'examen de questions comme la durabilité en matière de tourisme.

Si nous avons décidé de consacrer ce dossier au tourisme c'est parce qu'on en parle énormément ces derniers temps. Au moment où nous écrivons ces lignes nous émergeons de la mise sous cloche de notre mode de vie habituel imposée par le Covid. Tout le monde aspire à reprendre une vie normale, à être à nouveau libre d'aller à la mer ou en Ardenne, de se déplacer à l'étranger, de partir en vacances.

Nous traiterons du tourisme oui, mais sous l'angle du tourisme vert, du tourisme nature, de l'écotourisme que l'on confond souvent avec le tourisme durable. Car on s'emmêle les pinceaux avec toutes ces notions et nous essayerons de tirer ça au clair. Ensuite, nous nous interrogerons sur le devenir du tourisme durable. Les choses ont pas mal évolué ces dernières années, entre engagements volontaires et contraintes, le secteur du tourisme a bougé mais ce phénomène va-t-il s'accroître ?

Certains diront que pour pouvoir bouger, il faut encore être debout.

Ce sera tout l'enjeu de ces prochains mois !

Rectificatif

A la page 14 de notre dossier précédent consacré aux **Métiers de la Pierre au présent et au futur**, le mauvais placement du titre « OBS, un projet européen pour redynamiser la filière pierre bleue » donnait à penser que l'exposition « *Une pierre toute une carrière* » s'inscrivait dans le cadre de ce projet. Il n'en n'est rien. Cette exposition est une initiative de l'*asbl Pierres et Marbres de Wallonie* et de ses partenaires.



LE TOURISME DURABLE, UN CONCEPT QUI N'ARRÊTE PAS D'ÉVOLUER

Parmi les différents concepts dont nous parlerons dans ce dossier, celui de tourisme nature semble le plus souvent cité et traité dans le cadre des documents émanant d'organismes et d'instances internationaux, européens. Mais « *quoi qu'on la rencontre régulièrement, la notion de tourisme durable semble floue, évoquant chez les uns et les autres des concepts relativement différents. Préservation de l'environnement, responsabilité sociale ou encore respect des générations futures, on trouve un peu de tout ça quand on pense au durable* » écrit la Commissaire générale au Tourisme Barbara Destrée en 2016.

Quatre ans plus tard, cette notion est-elle mieux comprise ? Ce n'est pas certain. Depuis la Conférence de Lanzarote (1995) au cours de laquelle on a défini pour la première fois cette forme de tourisme, cette définition n'a cessé d'évoluer. C'est peut-être une des raisons. Mais on doit aussi constater qu'au fil du temps d'autres définitions seront données qui se sédimentent pour enrichir progressivement le concept et ce faisant, le complexifier peut-être.

Ainsi, si on s'en réfère à la définition de l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) des Nations-Unies, sous sa 1^{ère} version en 1993, le tourisme durable est une pratique tenant compte des besoins actuels des touristes et des régions d'accueil tout en protégeant et en améliorant les perspectives pour l'avenir.

En 2001, l'institution ajoute à cette définition que l'utilisation des ressources devait satisfaire « *les besoins économiques, esthétiques et sociaux* » et « *préserver l'intégrité culturelle, les écosystèmes, la biodiversité et les systèmes de soutien de la vie.* » Puis en 2004, l'OMT suggère que « *l'utilisation optimale des ressources environnementales, le respect de l'authenticité sociale et culturelle des communautés d'accueil, la contribution à la complémentarité interculturelle et à la tolérance, ainsi que la répartition équitable du bénéfice et pour toutes les parties prenantes s'ajoutent à la définition du tourisme durable.* »

En une quinzaine d'années, à la nécessité de protéger l'environnement se sont ainsi ajoutées des dimensions sociales, culturelles et politiques, ainsi que la volonté d'appliquer les principes de façon holistique quelles que soient les destinations².

Un consultant international spécialisé en tourisme durable, le français, Gérard Ruiz³, pour qui le tourisme durable n'est pas un segment isolé mais l'application du principe de développement durable à tous les types d'activités touristiques insiste sur le changement profond qu'il induit dans le chef des consommateurs et des producteurs du secteur soit « *une prise de conscience collective de la nécessité de produire et consommer durablement dans toute la chaîne de l'offre et de la demande.* »

Pour le mettre en place, « *il faut des stratégies et des politiques adéquates à tous les niveaux décisionnels : État - G.Ruiz est français - responsables locaux, opérateurs touristiques.* » Au niveau de l'état, il faut notamment une stratégie, un cadre législatif, des incitants, voire des infrastructures nécessaires au tourisme... Quant aux acteurs locaux, ils doivent notamment veiller à la préservation des ressources naturelles et énergétiques, à l'achat de productions locales, à la formation de leur personnel, etc...

Pour Gérard Ruiz, « *l'analyse de plusieurs signaux laissent présager que le tourisme durable sera la forme touristique pratiquée par les nouvelles générations de touristes.* » Ainsi sur un plan international, le sommet de RIO +20 a consacré le tourisme comme un outil de la croissance verte, l'intérêt de plus en plus affirmé des pays hautement touristiques pour la protection de leurs ressources et de leurs richesses naturelles ou patrimoniales, au niveau des pays développés, l'intégration de la durabilité dans leur propre stratégie de développement durable, l'évolution des modes de consommations des touristes qui reproduisent en vacances, leurs habitudes quotidiennes de tri des déchets, leur sensibilité à la consommation d'eau, à la nourriture bio, sous réserve que les équipements d'accueil le permettent, bien entendu. Mais l'analyse de ces évolutions implique de se placer non dans une perspective de court terme, mais plutôt de moyen et long terme.

Terminons ce chapitre en vous proposant la définition d'un expert belge bien connu des opérateurs touristiques en Wallonie, J-M Decroly⁴, pour qui le tourisme durable est un « *vocabulaire-type, une référence indispensable depuis les années 1990 pour commercialiser un produit, promouvoir une destination, planifier le développement touristique à différentes échelles spatiales, analyser ses effets.* »

Selon lui, tourisme durable repose sur trois piliers :

- Au niveau économique, il valorise les emplois durables ;
- Au niveau social, il veille à ne pas creuser les inégalités et à inclure les différentes couches de la population locale ;
- Et au niveau environnemental, il œuvre à la préservation de la biodiversité et au bon usage des ressources en limitant l'impact écologique des visiteurs.

Des trois piliers, « *l'environnemental fait clairement l'objet du plus d'attention* » précise-t-il⁵. Tandis que dans une interview toute récente⁶, il ajoute que « *la crise du coronavirus aura des impacts sur les déplacements à moyen terme* » et qu'une autre manière de rendre le tourisme durable, c'est « *de relocaliser, de ne pas chercher toujours plus loin, plus exotique.* »

Ajoutons que le tourisme en tant que tel représente un important vecteur de développement durable. Ce secteur économique est en plein essor, constitue une source de richesse potentielle pour les populations et les pays visités, encourage l'altérité et le lien social, génère des rencontres spécifiques entre visiteurs, professionnels du tourisme, commerçants, artisans, communautés locales, milieu associatif et collectivités territoriales⁷.

4 Jean-Marie Decroly est professeur en géographie, démographie et tourisme à l'Université libre de Bruxelles

5 Cfr La Libre.be 03/07/17

6 Journal Le Soir 12/05/2020

7 Rapport de recherche de S Dournel 28/06/2017

1 N° 13 des Cahiers du Tourisme, consacré au Tourisme durable, 2016.

2 cfr P.Marcotte, L.Bourdeau, B.Sarrasin, Concilier tourisme et développement durable, Revue Teoros, volume 36, numéro 1, 2017

3 Le tourisme durable : un nouveau modèle de développement touristique dans Cairn Infos- Revue internationale et stratégique 2013/2 n°90

LE TOURISME DURABLE EN WALLONIE

Au Commissariat Général au Tourisme (CGT) c'est Vanessa Grandgagnage, responsable de la stratégie touristique à la Direction du Développement Stratégique qui nous en dit plus sur le développement du tourisme durable en Wallonie.



Vanessa Grandgagnage

Oui, le tourisme durable fait bel et bien partie du Contrat d'Administration du CGT et en la matière, la préoccupation du CGT et de sa Direction du Développement Stratégique (DDS) pour remplir son rôle de coordinateur est « *d'abord de savoir ce qui existe et le valoriser, ne pas réinventer la roue, dynamiser les réseaux en définissant le rôle précis de chacun ; avec l'apparition de la direction du développement stratégique il y a quelques années nous bénéficions d'un lieu où l'on peut poser des questions, susciter la réflexion et avoir un débat constructif sur le secteur touristique pour construire avec les acteurs des outils pour accompagner le secteur à se professionnaliser.* »

« *La DDS du CGT organise depuis plusieurs années, la mise en œuvre de politiques transversales favorables aux 3 piliers du développement durable sur cette base : Vélotourisme, Wallonie Destination Qualité et Tourisme pour tous.* »

Au cours de l'entretien, notre interlocutrice reviendra à plusieurs reprises sur la notion de transversalité qu'elle considère indispensable à la mise en place du tourisme durable, chaque niveau de compétences devant se l'approprier comme c'est le cas nous dit-elle « *dans la task-force en charge du développement du cyclable qui réunit tous les intervenants et prend en considération tous les aspects, c'est une démarche positive.* »

En écoutant la Directrice de la DDS, il nous apparaît qu'elle s'inscrit totalement dans la vision des Nations-Unies et de l'Organisation Mondiale du Tourisme pour qui « *le tourisme durable est une affaire de contrôle local mais aussi de travail commun. Tous ceux qui sont impliqués dans le tourisme doivent avoir la possibilité d'influer sur son développement et sa gestion. Cela peut prendre la forme de partenariats formalisés ou d'accords plus informels, et impliquer le renforcement et l'utilisation des structures démocratiques locales.* »

8 Programme des Nations Unies pour l'Environnement et Organisation Mondiale du Tourisme, 2006, Vers un tourisme durable. Guide à l'usage des décideurs, Paris, PNUE, Madrid, OMT, 225 p. Cité par S. Dournel p 67

Les différentes études que nous avons consultées ne manquent pas d'insister sur ce point, toute démarche se réclamant du tourisme durable doit veiller à l'équilibre des facteurs écologiques, environnementaux et économiques inhérents au développement durable mais aussi mettre en œuvre un mode de gouvernance territorial, regroupant l'ensemble de ses enjeux. C'est la condition pour avoir une action viable dans le temps et l'espace.

« *Cette législature a clairement exprimé son intention d'aller vers un tourisme durable* » nous dit-elle encore « *donc en plus des indicateurs économiques que nous continuons à affiner, nous devons développer d'autres indicateurs liés au durable et inclure dans nos réflexions, par exemple, la question du bien-être, la gestion des déchets, ... ici, tout est à construire !* » Voilà qui montre bien que le tourisme durable est un processus d'amélioration permanent⁹.

Mais le Covid 19 a chamboulé beaucoup de choses et la priorité à l'heure actuelle c'est « *Le Plan de relance du Tourisme wallon* » porté par le Cabinet de la Ministre du Tourisme, le CGT, Wallonie Belgique Tourisme (WBT), les associations professionnelles et les organismes touristiques pour accompagner les opérateurs touristiques dans la mise en œuvre des mesures de déconfinement, avoir une communication commune et forte vers les concitoyens et les touristes, stimuler le secteur (différentes pistes sont actuellement à l'analyse), identifier les attentes précises des touristes et connaître leurs comportements (une enquête en 2 vagues est menée, 2^{ème} vague début juin, pour voir si les tendances observées en avril se confirment). Quand on l'interroge sur le comportement des touristes, Vanessa Grandgagnage ne s'attend pas à ce qu'il change fondamentalement même si « *la crise liée au Covid va certainement renforcer les convictions de tous ceux et celles qui étaient déjà sensibilisés à la question du durable, des circuits courts, du local. Ce qui va changer la donne, c'est le facteur économique et la perte de revenus, et donc le pouvoir d'achat des touristes.* »

Quant au rôle du CGT dans ce contexte « *c'est de montrer qu'on peut accompagner le secteur à se réinventer, proposer autre chose, un autre tourisme.* » Au-delà des mesures nécessaires à court terme, Vanessa Grandgagnage et son équipe se préparent au développement de projets à moyen et long termes en réponse à la crise, qui est aussi une occasion de repenser le développement touristique avec des objectifs plus durables. Elle est convaincue qu'il faut favoriser la coconstruction transversale des projets, et impliquer davantage les autres compétences qui impactent l'activité touristique ou que le secteur influence, inclure les autres acteurs du territoire dans la réflexion.

9 Rapport de recherche de S Dournel, p 45- NB) S.Dournel est chercheur post doctoral en Géographie à Sorbonne Université



LE TOURISME VERT, LE TOURISME NATURE, L'ÉCOTOURISME EST-CE DU TOURISME DURABLE ?

Venons-en maintenant à ces notions de tourisme vert, de tourisme nature, d'écotourisme que l'on confond régulièrement avec celle de tourisme durable.

D'après S. Dournel, la notion de tourisme vert, qui est apparue sur le continent européen et qui renvoie aux notions d'agritourisme et de tourisme rural, est délicate à définir. De manière générale, le tourisme vert fait référence à la fréquentation et à la découverte des espaces ruraux par une population au mode de vie essentiellement citadin¹⁰. L'origine du tourisme vert remonterait au XIXe siècle avec l'apparition de séjours en chambre d'hôtes, à la ferme, dans le Tyrol et en Angleterre (Cornouailles)¹¹.

Quant à l'écotourisme (notion anglo-saxonne remontant aux années 1980) et au tourisme nature (notion plus ancienne, apparue en Europe puis diffusée au Canada), ils sont souvent associées. Les deux renvoient à la découverte de la nature mais dans des zones à fort capital écologique patrimonial. Ils sont destinés à un public restreint, sensibilisé à la découverte et à la protection de l'environnement, toujours à l'affût de nouveaux horizons et patrimoines écologiques. Le dépaysement est la règle. Le principal défi de ces deux formes de tourisme repose sur leur succès qui nuirait à leur vocation première, à savoir la protection de l'environnement, en l'absence de mesures de régulation¹².

Toujours d'après S. Dournel, le tourisme durable est une notion plus récente qui viendrait en continuité de celles que nous venons d'évoquer afin de développer un tourisme plus respectueux des milieux et des hommes. La notion de tourisme durable qui se serait nourrie des réflexions qui ont eu cours lors du Sommet de la Terre en 1992 et qui se caractérise par son approche transversale et globale, s'applique à toutes les régions du globe¹³.

¹⁰ Rapport de recherche, S.Dournel, p 42

¹¹ Ibid, p 48

¹² Ibid, pp. 42;44;56

¹³ Ibid p 49 ;56



Soucieux de confronter ces différentes définitions à des interlocuteurs bien au fait des réalités de terrain en Wallonie et connaissant notre "tissu" touristique, nous nous sommes tournés vers la Haute École Robert Schuman à Libramont où on forme des spécialistes en tourisme durable.



Bernard De Myttenaere

Le professeur Bernard De Myttenaere, qui coordonne le bachelier en tourisme a immédiatement contextualisé la discussion : « **le tourisme vert est une classification d'ordre commercial. C'est un terme utilisé dans la communication pour vendre un produit identifiable par le client. Mais il ne signifie pas du tout qu'on parle d'un produit durable pour autant.** » Quant à l'écotourisme « **c'est une forme de tourisme centrée sur la découverte d'un environnement naturel ou culturel local, ici encore, cela n'implique pas forcément qu'on se trouve dans un contexte de tourisme durable.** »

D'où vient la confusion entre les trois ?

« **Des activités touristiques aujourd'hui se qualifient de durables sur base de critères qui sont parfois erronés ou, en tout cas, incomplets. Par exemple, il existe une idée reçue en Wallonie à laquelle je m'efforce de tordre le cou et qui prétend qu'un tourisme diffus est automatiquement respectueux de l'environnement et, en opposition, qu'un tourisme de masse est toujours néfaste.** »

Pour faire le tri, il faudrait « **analyser chaque situation au cas par cas en considérant l'ensemble des paramètres pour déterminer ce qui est négatif et ce qui ne l'est pas vraiment.** »

Il appuie son propos d'un exemple « **un promeneur qui observe seul la faune à la jumelle sur un sentier peu fréquenté risque de déranger davantage les animaux peu ou pas habitués à sa présence au contraire de celui qui se trouve sur un sentier très fréquenté et bien balisé autour duquel la faune s'est totalement accommodée à la présence de touristes.** »

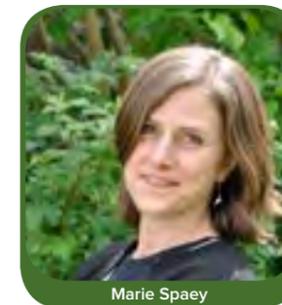
Est-ce que cette analyse peut aboutir à classer ou pas tel ou tel projet de tourisme comme un projet durable ? C'est complexe « **ça nécessite d'embrasser toute une philosophie.** » Encore une fois le tourisme durable répond plus à une direction à suivre qu'à un but précis à atteindre dans la mesure où « **on ne peut déterminer un nombre précis de cases à cocher car cette liste est sans fin, il faut être constamment dans l'évolution vers plus de durabilité.** »

Pour aider les professionnels du secteur du tourisme en la matière, B. De Myttenaere nous informe que « **le CGT a lancé un projet sous la forme d'un MOOC (un cours écrit disponible en ligne, nldr) sur le tourisme durable destiné à des étudiants et acteurs du tourisme grâce auquel on peut notamment déterminer à partir de quel moment on est ou non dans du tourisme durable.** »

QU'EN DISENT DES ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ?

Parlons maintenant des outils qui permettent de caractériser et d'assurer la diffusion d'un tourisme durable sur les territoires. Autrement dit des labels. Vous aurez sans doute déjà entendu parler du Label Clé Verte coordonné en Wallonie, par la Fédération Inter Environnement Wallonie (IEW), et qui s'octroie par le respect d'un cahier de charges focalisé sur l'éducation à l'environnement. Dans la foulée, l'hébergeur s'engage à consommer raisonnablement les ressources en eau, en énergie, à générer peu de déchets, à acheter des denrées alimentaires locales, des produits d'entretien responsables, à favoriser l'accès au transport en commun ou aux pistes cyclables...

Anthropologue et éco-conseillère à l'IEW, Marie Spaey, nous en dit plus « **le label Clé Verte¹⁴ est un outil majeur pour le tourisme durable car il est reconnu par la Wallonie et largement répandu. On travaille déjà beaucoup avec Accueil Champêtre ou avec les Gîtes de Wallonie et on essaye de faire du lien avec d'autres initiatives pour le développer davantage, mais c'est difficile parce que des opérateurs d'horizons différents n'ont pas nécessairement l'habitude de collaborer.** » Dans le même ordre d'idées, Marie Spaey touche un mot de la dimension participative qui est essentielle dans le tourisme durable « **touristes et habitants d'une région devraient aussi être parties prenantes de l'offre de tourisme** » mais là non plus ce n'est pas facile à mettre en place !



Marie Spaey

Pour en revenir au label, Marie Spaey précise encore « **qu'il comprend une composante sociale mais moins présente si on la compare aux autres composantes parce que le label a été mis en place par au départ des environnementalistes. Cette composante sociale est difficile à intégrer dans la réflexion surtout dans le secteur du tourisme.** » Il faudrait aussi que d'autres acteurs s'investissent, en matière de mobilité par exemple « **si on incite les touristes à se déplacer de façon durable et qu'il n'y a qu'un bus qui passe par jour à côté d'un gîte ce n'est pas cohérent.** » Par ailleurs, nous relevons que des critères en lien avec le tourisme vert et le tourisme nature figurent dans le référentiel du label.

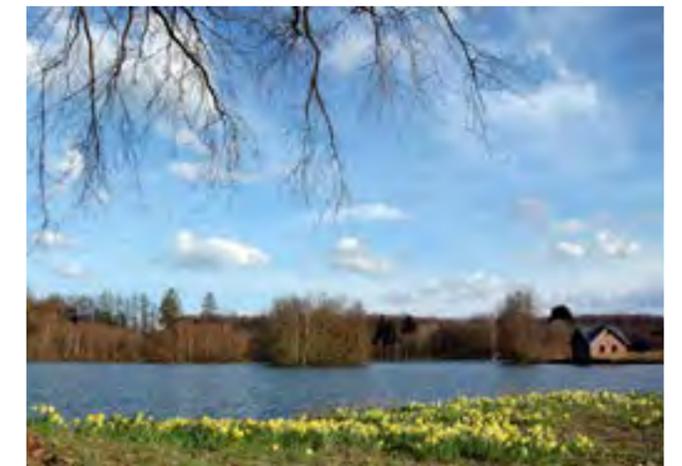
La labellisation d'un produit c'est une des manières de travailler sur le terrain et d'encourager les acteurs du tourisme à se renouveler et à évoluer constamment. On pourrait aller plus loin, nous dit-elle, « **les projets liés au tourisme pourraient présenter plus d'indicateurs avec des indices de durabilité et impliquer d'autres parties prenantes - mobilité, social, économique, culturel... - dans la conception des produits.** » Assez vite, nous parlons avec notre interlocutrice, période de confinement oblige, du tourisme de demain. Les mentalités vont-elles évoluer ? Il faudrait, nous répond-t-elle que « **les touristes que nous sommes tous soient aussi acteurs du changement. C'est**

¹⁴ www.greenkey.global

vrai que les investissements publics en Wallonie sont nettement supérieurs dans le secteur aérien que pour le cyclable... mais la responsabilité n'incombe pas qu'aux décideurs politiques ! Ces dernières années, on observe une véritable montée en puissance du tourisme "fast-food" où l'on multiplie des séjours en avion avec les désastres qu'ils occasionnent sur certaines destinations comme Barcelone pour ne citer que celle-là. Ces dérives sont aussi une résultante du poids des réseaux sociaux où il est bien vu de se prendre en photo sur une plage tropicale en plein mois de janvier. » Sans oublier cet effet mode qui se marque de plus en plus ces dernières années et qui consiste à multiplier les destinations à l'étranger parce que ça donne une bonne image de soi, socialement parlant !

Comment faire changer les mentalités ? « **Pour que le durable progresse, il faudrait qu'il devienne aussi sexy que le tourisme que l'on connaît actuellement, qu'un shift s'opère au niveau de notre conscience collective.** » Mais ça implique, ajoute Marie Spaey « **que les gens acceptent de payer un peu plus cher leur séjour et ça ce n'est pas facile à faire passer.** »

Quant aux idées à creuser, Marie Spaey n'en manque pas et selon elle, les pouvoirs publics ont un rôle important à jouer pour faire changer les choses et inverser les tendances : investir davantage dans le vélo tourisme, connecter entre elles les pistes cyclables, promouvoir notre patrimoine naturel qui est remarquable en Wallonie, aider à la promotion des séjours labellisés et des bienfaits que procure l'immersion dans la nature, proposer des incitants financiers aux hébergements touristiques qui investissent dans le durable... et de citer pour terminer, l'exemple de la ville de Bruges qui consulte sa population afin de prendre les mesures les plus appropriées quant à la gestion des flux touristiques sur son territoire.



Quand nous l'interrogeons sur les impacts que pourrait avoir la crise liée au Covid 19 sa réponse est très prudente « **oui la crise pourrait être un déclencheur en rappelant aux citoyens que le tourisme local est peut-être une meilleure option, en révélant la fragilité de notre économie et la nécessité de réinventer notre manière de consommer... mais qu'advient-il de ces réflexions, de cette prise de conscience quand la crise sanitaire sera derrière nous. Aussi, il faut avoir du courage et une réelle vision pour orienter la relance de notre économie vers des choix qui garantissent la durabilité et la résilience.** » Wait and see !

QUEL EST L'AVIS DE SCIENTIFIQUES ?

Pas facile de présenter Marc Dufrene tant l'homme est engagé, actif, multi-casquettes ! Biologiste de formation, il est professeur à Gembloux Agro Bio Tech, expert du patrimoine biologique extraordinaire, spécialiste en services écosystémiques. Il est aussi Président d'Ardenne & Gaume, association de la société civile qui a pour but la préservation, la gestion et la promotion du patrimoine naturel, historique et paysager de Wallonie et qui a initié le lancement de sa nouvelle revue "Carnets des Espaces Naturels".



Marc Dufrene

Le tourisme n'est pas sa spécialité, il s'empresse de nous le dire, tout en ajoutant qu'il est « *plutôt habitué aux sciences dures, à la mise en valeur de notre environnement et à sa préservation.* »

Lorsque nous en venons à parler du tourisme durable avec lui, il partage le point de vue de nos premiers interlocuteurs quant à une approche systémique du tourisme, aux nécessaires retombées pour les populations locales, à une offre de mobilité douce... Par contre, il considère que « *le tourisme de masse est incompatible avec le tourisme durable. Surtout sur des sites où la population locale est moins nombreuse que les touristes en haute saison. Prenons le cas de La Roche-en-Ardenne par exemple, il y a bien plus de touristes en été que d'habitants. Cette soudaine densité pose forcément des problèmes, c'est inévitable ! On sait que le tourisme,*



Selon Marc Dufrene : « *Pour créer la demande en ce qui concerne le tourisme nature, il faudrait que les pouvoirs publics locaux s'impliquent. Dans un premier temps, ils doivent prendre conscience de la richesse et du potentiel touristique de leur territoire ... La multifonctionnalité de la forêt ce n'est pas que la fonction économique et les revenus de ventes de bois et de chasse. Les revenus indirects sont bien plus élevés et sont tout simplement en dehors de l'équation pour l'instant. Ce n'est pas normal ! La situation actuelle des ventes de bois est en train de jouer en faveur de cette réflexion ... Par exemple posons-nous la question en tant que commune est-ce qu'il vaut mieux avoir une activité sociale locale qui permet le maintien d'un café, d'un restaurant, de gîtes, d'activités de loisir ou préférons-nous nous en tenir aux seuls revenus de ventes de bois chaque année ? C'est un calcul à faire !* »

quel qu'il soit, a toujours un impact, c'est certain. Avec le tourisme de masse, on multiplie cet impact, même si on essaye de le minimiser, c'est incontrôlable. »

Pour que le tourisme durable puisse se mettre en place, il est indispensable de reconnecter les urbains à l'environnement naturel qui les entoure « *les gens ne savent plus ce qu'est un cerf par exemple, la plupart n'en ont jamais vu. Avec un guide local qui connaît très bien son territoire, on peut emmener de petits groupes de touristes dans des endroits méconnus pour leur faire découvrir toute la richesse de notre nature et les reconnecter avec celle-ci. Et il est capital aujourd'hui de créer cette réconciliation entre l'Homme et la Nature. Cela est d'ailleurs aussi valable pour les habitants de la campagne ! Beaucoup d'ardennais de souche, surtout les jeunes, n'ont jamais vu un cerf sauvage de leur vie !* »

Ce tourisme durable lié à la nature pourrait être générateur d'emplois en régions rurales. Pour amener des touristes au cœur de la nature tout en la respectant, il serait très intéressant de s'adresser à des interprètes spécialisés. On ne s'improvise pas "guide nature". Des formations existent comme par exemple celle organisée par les Cercles Naturalistes de Belgique. « *Les habitants locaux doivent se rendre compte de ce potentiel socio-économique à haute valeur ajoutée. Mettre en place des activités qui mettent en valeur le patrimoine naturel permet aussi de diversifier l'offre de prestations pour l'Horeca, les gîtes et les opérateurs touristiques en général.* »

Les pouvoirs publics, notamment communaux, doivent amorcer cette dynamique sur leur territoire, de manière à diversifier les ressources forestières traditionnelles que sont le bois et la chasse. Il y a beaucoup de façons d'agir, mais tout commence par une prise de conscience. »

Autre piste qu'évoque au passage notre professeur c'est que pour mieux valoriser encore les parcs naturels en Wallonie, il faudrait un conservatoire de la nature qui comme en France ne serait affecté qu'à cela pour coordonner les actions de protection, de gestion et de mise en valeur en concertation étroite avec les associations de conservation de la nature et les autres opérateurs. « *A l'heure actuelle c'est aux mains du Département de la Nature et des Forêts (DNF) et d'associations de la nature mais l'administration manque de temps et de moyens pour le faire tandis que les structures d'animation des parcs sont limitées et se focalisent plus sur l'aménagement du territoire que sur le développement de la nature.* »

Enfin nous terminons sur le Covid et l'après Covid, pour Marc Dufrene « *les espaces naturels vont devenir un besoin vital car tout en offrant la possibilité de se ressourcer, de s'aérer ils vont permettre de pouvoir garder ses distances. Ce besoin va perdurer. C'est l'opportunité à saisir pour mettre les choses en place !* »

ENQUÊTE AUPRÈS D'OPÉRATEURS DE TERRAIN

En Wallonie, les plus importants projets de territoire axés sur la préservation des patrimoines naturels et de leur paysage et sur la valorisation touristique de massifs forestiers sont menés par les Parcs Naturels d'une part et par les partenaires de « Forêts d'Ardenne » d'autre part. Nous les avons contactés pour nous entretenir avec eux de la manière dont ils développent les projets de tourisme sur leurs territoires.

C'est en tant que coordinateur de la Fédération des Parcs Naturels que nous nous adressons à Nicolas Nederlandt.



Nicolas Nederlandt

Outre la création de sentiers de randonnées ou didactiques, la promotion des circuits courts, des projets relatifs à la mobilité douce et le projet Natur'Accessible dans les différents Parcs dont nous avons connaissance, il nous entretient d'un projet plus structurant de mise en œuvre du tourisme durable lancé par la Fédération « *il faut savoir que depuis une quinzaine d'année, la Fédération des Espaces protégés européens (Europarc) a développé une Charte du tourisme durable uniquement destinée aux espaces protégés européens.* »

Cette démarche permet de développer une stratégie partagée par les acteurs du tourisme et de la préservation de la nature sur un territoire donné. Ensemble, ils conçoivent un Plan d'actions à moyen terme pour accompagner l'ensemble des acteurs vers des changements en profondeur. Cela permet également d'anticiper les demandes en créant de nouveaux produits touristiques durables dans toutes leurs composantes : mobilité, alimentation, logement, attractions, etc.

Intéressée par cette démarche, la Fédération des Parcs Naturels en Wallonie a proposé au CGT de réaliser une enquête après de leurs acteurs locaux afin de voir s'il était possible de mettre en œuvre cette charte dans les parcs naturels. Suite aux résultats très encourageants de cette enquête, la Fédération souhaiterait que cette démarche soit mise en œuvre au niveau de l'ensemble des Parcs naturels de Wallonie (71 communes et 33% du territoire de la Wallonie).

Puisqu'on parle d'évolution, nous en profitons pour demander au coordinateur de cette Fédération comment il voit l'après-crise Covid 19? « *C'est difficile, est-ce que les gens vont modifier leurs habitudes de consommation ... Ce qui est certain, c'est qu'il faut une stratégie commune pour le tourisme pour aborder cette nouvelle étape sereinement.* »



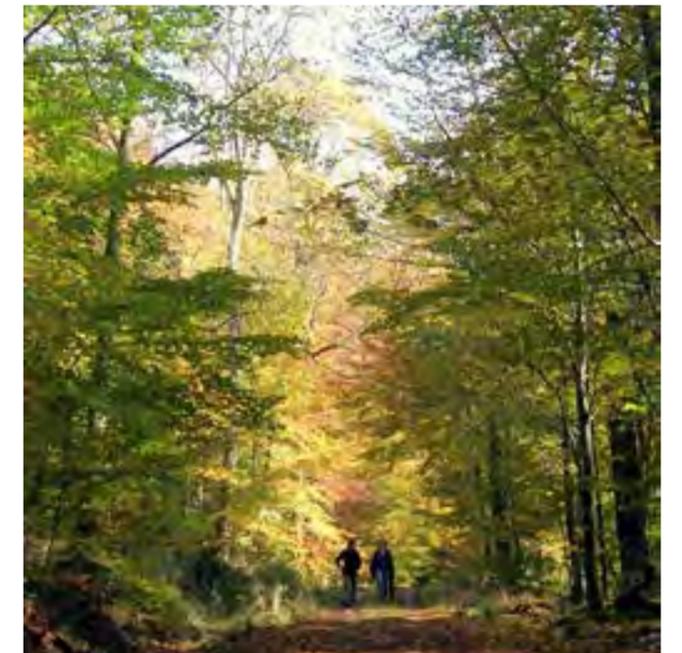
Un autre projet en cours de réalisation depuis plusieurs années, c'est celui relatif à la valorisation touristique des Massifs forestiers wallons, autrement dit le projet Forêts d'Ardenne.

Axé exclusivement sur la forêt wallonne et son potentiel touristique, ce projet coordonné par RND s'inscrit-il dans le cadre du développement durable? C'est la question que nous avons posée à notre collègue en charge du dossier, Valérie Doutrelepont, qui avec l'indispensable mais difficile prise de distance qu'un tel exercice nécessite, nous a apporté des éléments de réponse intéressants « *en tant que coordinateur du projet nous veillons d'abord à ce que sa mise en œuvre respecte la stratégie de valorisation sur laquelle il repose. Rappelons qu'elle avait été élaborée par le professeur Bodson de l'Université Catholique de Louvain, qui soucieux de la préservation et du respect du milieu naturel avait proposé une répartition de l'espace forestier en quatre grandes zones consacrées à l'usage touristique selon une intensité décroissante allant d'une zone à forte activité touristique jusqu'à la zone de quiétude- sanctuaire, largement plus importante où celle-ci est quasi nulle.* »



Valérie Doutrelepont

Forêts d'Ardenne s'attache aussi à mettre en valeur les spécificités du territoire et de sa population, les traditions, les usages locaux, les légendes propres à chacun des massifs « *c'est une action qui jusqu'à présent s'est faite un peu au hasard mais que nous allons structurer avec une action intitulée "Les Forêts d'Ardenne ont du talent" par laquelle nous inviterons les habitants des massifs à devenir ambassadeurs de leur région en faisant découvrir aux touristes les savoir-faire locaux ou en partageant avec eux la connaissance ou les particularités du territoire.* »



Depuis le lancement du projet, RND et les structures d'animation des massifs proposent des produits "englobants". C'est un terme un peu barbare pour désigner des séjours complets comprenant au moins une activité, une offre d'hébergement et de restauration. La volonté est de construire un projet de tourisme s'inscrivant dans le territoire et de nature à favoriser une économie locale, les circuits courts.

Dans son étude stratégique, le professeur Bodson fait clairement référence à la mobilité douce, et propose de combiner les séjours englobants avec les différents circuits lents tels le Ravel, les itinéraires de Grandes Randonnées, les parcours équestres etc, « **des offres commencent doucement à se mettre en place. Un de nos partenaires sur le Massif de Saint-Hubert crée des balades Zéro Carbone avec Trein, Tram Bus et quelques membres hébergeurs proposent la location de vélo, le transport de bagages ou encore la navette à partir de la gare.** » Valérie Doutrelepont annonce aussi la sortie imminente d'un projet pour lequel RND s'est associé aux Sentiers de Grande Randonnée : « **la création d'un itinéraire pédestre inter-massifs permettant la découverte de chacune des localités constitutives des 4 massifs avec une offre de logement, de restauration couplée à des activités en lien avec la forêt.** »

« **Il y a encore du chemin à faire pour affirmer que Forêts d'Ardenne est un projet durable mais nous sommes sur la bonne voie** » ajoute Valérie. Les améliorations à apporter concernent le management environnemental, la mise en place de lieux d'échanges avec les acteurs du réseau pour une amélioration continue de leurs actions dans le sens du développement durable, l'utilisation d'indicateurs du tourisme durable tels ceux proposés par la Commission Européenne (ETIS), sans oublier tout le volet social « **sur lequel nous devons travailler** », comme dit Valérie « **pour permettre aux publics dits "fragiles", PMR ou précarisés de vivre des moments d'évasion, de ressourcement et de détente "forêt".** »

Par contre, où le projet Forêts d'Ardenne a été à l'avant-garde c'est en ce qui concerne la démarche participative et la mise en tourisme de la forêt qui s'est faite en tenant compte des autres fonctions et des autres usagers. C'est ce que Marie-Caroline Detroz, Manager en charge du

tourisme et du patrimoine naturel au sein de RND a testé pour la première fois en Wallonie en s'inspirant d'une démarche française intitulée "Charte Forestière de Territoire". Ça a été l'occasion de « **créer un lieu d'échanges en se dotant d'outils et de méthodes d'animation collective indispensables si on veut appréhender la forêt dans toute sa complexité. Il est important que toutes les parties prenantes – promeneurs/exploitants forestiers/propriétaires forestiers publics et privés/chasseurs, ... puissent s'exprimer sur leurs attentes, leurs besoins.** » Le résultat a abouti à la co-construction d'un programme d'actions concrètes "sur-mesure" qui ne demande plus qu'à être développé.



Marie-Caroline Detroz

Marie-Caroline en profite pour attirer notre attention sur une autre démarche participative en lien avec la forêt et menée dans le cadre du projet de gestion différenciée du Domaine de Freyr (Fondation Pairi Daiza) qui vise à promouvoir sur un espace de 1700 ha la gestion forestière durable, l'accès à un tourisme raisonné, la sensibilisation du grand public aux enjeux communs de la biodiversité, du réchauffement climatique et la valorisation économique des productions forestières de qualité sur cet espace de 1700 ha de forêt. Cette démarche participative prendra la forme d'une « **agora citoyenne animée par l'équipe du projet Trial de l'Université de Liège.** »

La mise en œuvre de ces démarches au profit de la valorisation touristique de la forêt s'inscrivent incontestablement dans le cadre d'une vision durable de la gestion et de la valorisation de nos ressources naturelles mais de là à ce qu'elles soient utilisées au bénéfice du développement de produits/services venant en amont comme par exemple la création de produits touristiques proprement dits que ce soit en forêt ou en lien avec la forêt, il n'y a qu'un pas à franchir. « **Ça nous semble une voie à explorer davantage pour que la "prestation ou l'offre touristique" proposée soit à la fois respectueuse du milieu, de toutes les parties prenantes (habitants, touristes...) et du développement du territoire sous tous ses aspects.** »



Après avoir passé en revue ces différentes formes de tourisme on pourrait encore s'interroger en guise de conclusion, sur les enjeux liés à leur mise en œuvre d'autant que comme nous venons de le voir, des acteurs de terrain en Wallonie se proposent de faire évoluer leur projet vers davantage de durabilité. Pas étonnant quand on voit que l'écotourisme est amené à prendre une part de plus en plus grande dans le tourisme mondial ! Selon l'OMT, il devrait passer de 6% en 2012 à 12% voire 25 % dans les prochaines années¹⁵. A un moment donné, il conviendra d'être attentifs à ce que ces projets ne soient pas en quelque sorte, victimes de leur succès, en générant des impacts négatifs. C'est un risque qui exigera que l'on mette en place des systèmes de mesure, de contrôle pour en limiter les effets quelle que soit l'échelle (localité, massif forestier...) que ce soit sur les populations locales ou sur le milieu. Rappelons à ce sujet l'exemple de la ville de Bruges cité par Marie Spaey de l'IEW et qui pourrait utilement être reproduit dans d'autres localités touristiques ou ailleurs sur le territoire.

Il faudra aussi développer des projets qui ne focalisent pas que sur l'offre de tourisme mais qui associent les populations locales, prennent en compte les réalités culturelles, sociales, économiques de la région et développent une bonne gouvernance.

¹⁵ Cité dans le rapport Dournel, p.61

Comme le dit S. Dournel, il conviendra d'avoir « **une stratégie de développement viable dans le temps et l'espace** ». L'adoption d'une démarche systémique dont nous ont d'ailleurs parlé Marie Spaey de l'IEW et Vanessa Grandgagnage du CGT, est certainement de nature à répondre aux enjeux en lien avec les transports, les infrastructures ou les lieux d'accueil, les acteurs du tourisme mais aussi les agriculteurs, les commerces, les entreprises, les acteurs culturels, les diverses associations ... présents sur le territoire. Il faudra connecter le visiteur et l'habitant et mener un projet de tourisme qui vise au développement du territoire dans toutes ses composantes.

Autrement dit, la mise en œuvre de projets reposant sur le concept de tourisme de nature et de tourisme durable en Wallonie - région qui dispose assurément d'un patrimoine naturel qui ne demande qu'à être valorisé - exigera que l'on traduise et applique ces concepts en interrogeant nos manières de penser, de décider, d'agir, d'aménager et en les articulant avec les réalités de notre territoire.

Pour terminer, nous vous invitons à prendre connaissance dans les pages suivantes, d'un document transmis le 26 mai par Hadelin de Beer de Laer Enseignant-chercheur à la Haute Ecole Robert Schuman à Libramont. Il y analyse l'impact du Covid sur l'activité touristique et nous propose des pistes d'actions.

RÉUSSIR SON ANNÉE TOURISTIQUE !



Jusqu'au COVID-19, tout allait bien, Madame la Marquise, tout allait bien, tout allait bien ! La chanson est connue. Et le Covid aurait tout mis par terre, en condamnant l'année 2020 ? Pas si vite !

La disparition du tourisme n'a heureusement pas eu lieu durant la haute saison (figure 1) et on peut estimer la perte des nuitées par la surface hachurée en vert. On peut croire qu'en juin le tourisme redémarrera, qu'en juillet et août les hébergements feront le plein. Comme, selon une étude menée par Dedicated Research pour la Direction du Développement Stratégique du Commissariat Général au Tourisme (CGT), beaucoup de Belges pensent ne pas partir ou pouvoir partir en juillet et août à l'étranger, il y aura une soif d'évasion qui pourrait être exploitée se septembre à décembre (surface hachurée en orange, exemple de la province de Luxembourg).

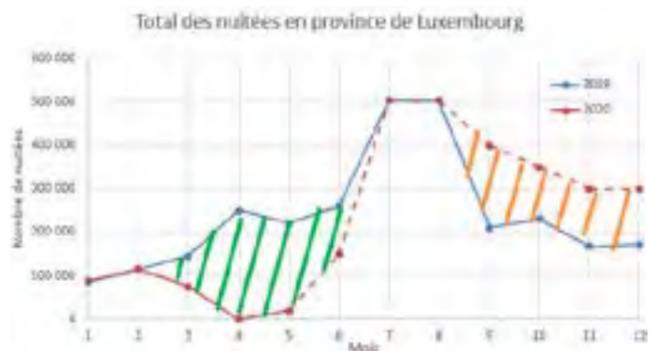


FIGURE 1: NUITÉES EN PROVINCE DE LUXEMBOURG, SOURCE: [HTTPS://STATBEL.FGOV.BE/FR/THEMES/ENTREPRISES/HORECA-TOURISME-ET-HOTELLERIE](https://statbel.fgov.be/fr/themes/entreprises/horeca-tourisme-et-hotellerie)

Il y a bien sûr des conditions, dont le fait que le touriste se sente en sécurité virologique, notamment par le développement de labels ou le respect d'une charte. L'étude réalisée par Dedicated Research montre que

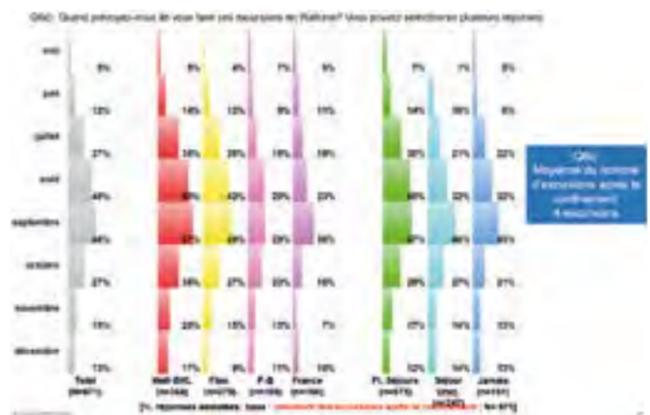


FIGURE 2: EXTRAIT DE L'ÉTUDE RÉALISÉE PAR DEDICATED RESEARCH

septembre et octobre sont déjà considérés comme des mois qui seront plus touristiques (figure 2). Une communication serait bienvenue pour faire de même avec novembre et décembre.

Il faut remarquer que ce qui intéresse les opérateurs, c'est leur chiffre d'affaire, et le confinement s'est réalisé en période de prix peu élevé. Si les prix sont plus élevés de septembre à décembre, l'année 2020 pourrait être encore meilleure que celle de 2019 (figure 3 par rapport à la province de Luxembourg, le profil est indicatif car on ne dispose pas du CA par province).

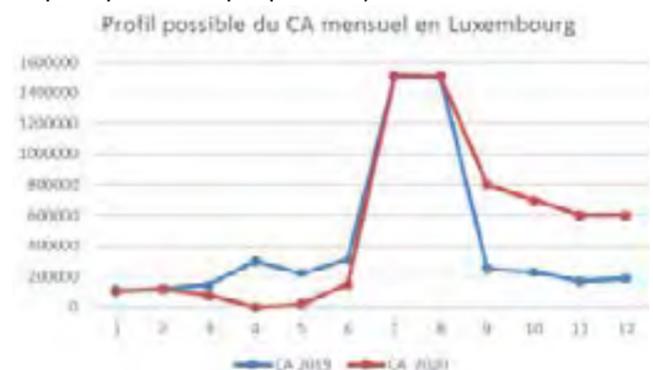


FIGURE 3: CHIFFRE D'AFFAIRE MENSUEL DU TOURISME EN PROVINCE DU LUXEMBOURG POUR L'ANNÉE 2019 ET DÉBUT 2020 + PROJECTION POSSIBLE POUR FIN 2020

Comment peut-on « gagner » l'arrière-saison ? On devra trouver un mécanisme très différent de ceux utilisés par des territoires touristiques désertés après une catastrophe naturelle ou des attentats... Ceux-ci font appel à la publicité massive et à la réduction des prix dans une tentative de créer un avantage comparatif par rapport à d'autres destinations. Or ici, tous les territoires sont dans une situation identique et on ne créera pas d'avantages comparatifs. Il faut utiliser un autre mécanisme : la solidarité, la compassion et le plaisir sain.

Il se fait que les Wallons et Bruxellois ont l'intention de faire du tourisme plus proche, selon l'étude de Dedicated Research (33% + 27%) et 85% l'envisagent probablement ou certainement cette année (figure 4).

AGIR SUR PLUSIEURS FRONTS

Pendant le confinement, les opérateurs doivent se préparer à se parer de tous leurs atouts : rénover leurs

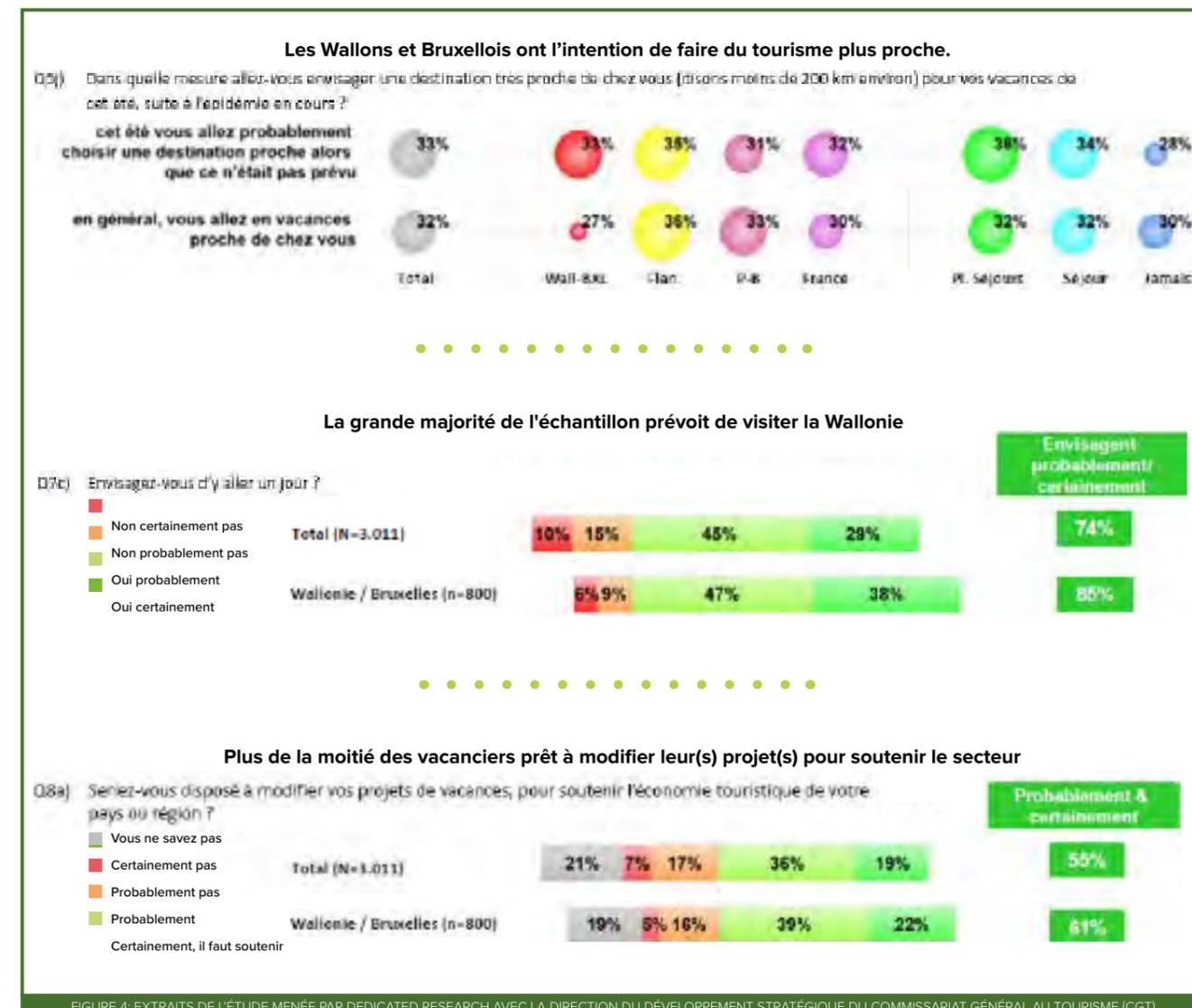


FIGURE 4: EXTRAITS DE L'ÉTUDE MENÉE PAR DEDICATED RESEARCH AVEC LA DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE DU COMMISSARIAT GÉNÉRAL AU TOURISME (CGT)

installations, concevoir des packages... Ils doivent aussi montrer qu'après ne sera pas comme avant : or on parle beaucoup de résilience, et de catastrophes aussi graves qui arriveront avec le changement climatique : ils doivent donc faire des efforts environnementaux. Ils doivent aussi devenir plus connectés, non seulement parce que c'est dans l'air du temps, mais parce que les clients trouveront normal d'atteindre les choses de manière connectée. Et enfin, ils doivent montrer le souci des autres, en achetant local. Les pouvoirs publics wallons doivent aider à ce mouvement : soutien pour mise en ligne avec plateforme wallonne ORC ; formation et subside à la labellisation environnementale ; soutien à la différenciation (aide stratégique, aide architecte d'intérieur...) ; soutien à la coalition d'acteurs et à la création de package...

Après le confinement, les mêmes principes devront être poursuivis, accompagnés par une campagne de sensibilisation qui fait appel à la solidarité des consommateurs, qui pour partie n'auront pas dépensé leur argent ailleurs. L'étude de Dedicated Research montre que 61% des Wallons et Bruxellois sont prêts à soutenir

le secteur (figure 4). Pour rendre visibles les acteurs touristiques qui « jouent le jeu », je propose une charte ou une marque attribuée aux opérateurs qui respectent les critères suivants :

- > **Environnemental** : disposer dans l'année d'un système de management environnemental (EMAS / ISO 14.000) ou d'un label (clé verte; EU) ;
- > **Social** : avoir un label d'accueil des PMR (accès-i) ou participer à l'accueil public fragilisé ;
- > **Economique** : disposer d'un package avec 3 acteurs touristiques du territoire, et proposer au moins 50% de produits locaux dans la nourriture.
- > **Gouvernance** : les acteurs doivent participer à la dynamique territoriale et s'engager dans le mécanisme Wallonie Destination Qualité. De plus, ils doivent se faire reconnaître par le CGT.

En agissant ensemble, il y a de l'espoir !

H. de Beer de Laer

ART MAKER, UNE IDÉE LUMINEUSE

Art Maker est une entreprise qui s'inscrit dans la culture contemporaine des Makers. Ce mouvement, tourné vers la création, encourage l'invention et le prototypage via une utilisation innovante de la technologie. C'est en appliquant pleinement ces préceptes, qu'Yves Dejardin a créé ses premiers luminaires. Rencontre avec cet « artiste » du bois.



Yves Dejardin

En écoutant Yves parler de son métier - de sa passion comme il dit - on ne peut qu'être frappé par le parallélisme entre son parcours et celui de son père dont il parlera à plusieurs reprises au cours de notre entretien. A une nuance près, leurs parcours respectifs se faisant en sens inverse. Laissons-lui la parole : « *mon père était ébéniste de formation, tout petit, j'adorais aller dans son atelier le regarder fabriquer des chaises, des tables, des fauteuils, ... après, il est devenu professeur de dessin puis directeur de l'Académie des Beaux-Arts de Liège* ». Yves lui, a suivi le cursus scolaire traditionnel au terme duquel il décroche un diplôme à l'Académie des Beaux-Arts de Liège. Puis, il exerce le métier de graphiste et web designer jusqu'en 2012, année où il fonde sa boîte « *Art Maker* ». Ses premiers luminaires de 40 cm de diamètre c'est dans son grenier qu'il les crée. Il se souvient des débuts d'Art Maker « *ça a été un vrai changement de vie ! j'ai toujours créé mais mon travail se limitait au design sur ordinateur. Dès que les imprimantes 3D se sont démocratisées, j'en ai acheté une et cela m'a permis de concrétiser ce que je créais à l'écran* ». Mais il déchantait très vite, l'impression 3D ne génère pas les résultats financiers escomptés « *les gens aimaient bien ce que je faisais mais ils n'achetaient pas* ». Ni une ni deux, il abandonne son grenier de 16 m² pour un espace deux fois plus grand : le garage de son père. Équipé de vieilles machines d'ébénisterie qu'il va adapter, cet atelier lui permet de produire des luminaires de 2m de diamètre. Et le succès ne se fait pas attendre « *alors que je n'étais connu de personne, des gens ont acheté mes premières créations 300-400 € pièce* ». Il avoue avoir eu de la chance, les clients se montrant compréhensifs par rapport aux premières erreurs. « *certaines luminaires ont cassé mais je les ai remplacés. Puis, j'ai apporté des modifications et corrigé les erreurs pour avoir un produit de top qualité* ». Cependant, ces premières rentrées d'argent ne lui permettent pas encore de vivre de sa passion.

le faire dans des conditions acceptables. C'est sur ces bases éthiques, qu'Yves développe Art Maker avec une production mensuelle qui atteint entre 20 à 30 luminaires. La cohabitation devenant compliquée avec son père « *je produisais mes luminaires dans son garage* » nous dit-il « *les gens venaient voir les luminaires que j'exposais dans sa véranda. J'ai même fait un prototype dans son jardin* », il déménage en 2017 dans un atelier de 150m². C'est l'occasion de tester de nouvelles choses : des luminaires de 4 m de diamètre ! Début 2019 est un point de rupture pour Yves qui se rend compte qu'il est devenu un administratif, occupé à la gestion des hommes - Art Maker occupe alors 4 travailleurs - et aux problèmes de l'entreprise. Il ne s'épanouit plus « *pour moi c'était très compliqué, j'ai besoin de toucher la matière, de créer* ». Aujourd'hui, Art Maker occupe 3 personnes : Yves, Raphaël qui fabrique les luminaires depuis 2,5 ans et Marc, le meilleur ami d'enfance d'Yves arrivé en 2019, d'abord comme employé puis comme associé. Yves est un patron heureux : « *déléguer toute la partie administrative, c'était presque impensable, heureusement, j'ai la chance de pouvoir le faire avec mon meilleur ami. Depuis un an, tout se passe bien, on a trouvé un vrai équilibre avec les qualités de chacun* ».

UN PRODUIT ÉVOLUTIF

Le premier luminaire « *le Maxime* » est une lampe dont les tiges en bois représentent les rayons du soleil. Ces pales en bois sont tranchées jusqu'à un certain point et organisées autour du cœur du luminaire. Même principe pour « *le Double Maxime* », mais les baguettes sont agencées de façon telle à former une soucoupe. Tandis que « *le Florentin* » est une variante obtenue en changeant les longueurs des pales. S'il utilise le bambou pour la réalisation de ses premiers luminaires, Yves se tournera ensuite vers d'autres essences exotiques comme le teck, le wengué, ...avant de se rendre compte que les clients préfèrent acquérir des produits faits avec des essences locales comme le chêne ou le noyer qui sont des bois plus prestigieux. « *Ça répondait aussi à mon objectif de tirer mon produit vers le haut, au niveau qualité, entre l'afzelia et le hêtre il n'y a pas photo. Le hêtre est plus solide et beaucoup plus stable* ». Parfois, à la demande de clients, il appose des feuilles d'or sur les luminaires. Actuellement, il imagine une nouvelle gamme alliant le bois et des feuilles de riz opaline. Et notre homme ne s'arrêtera pas là, c'est certain ! Séduit ? N'hésitez pas à visiter son site :

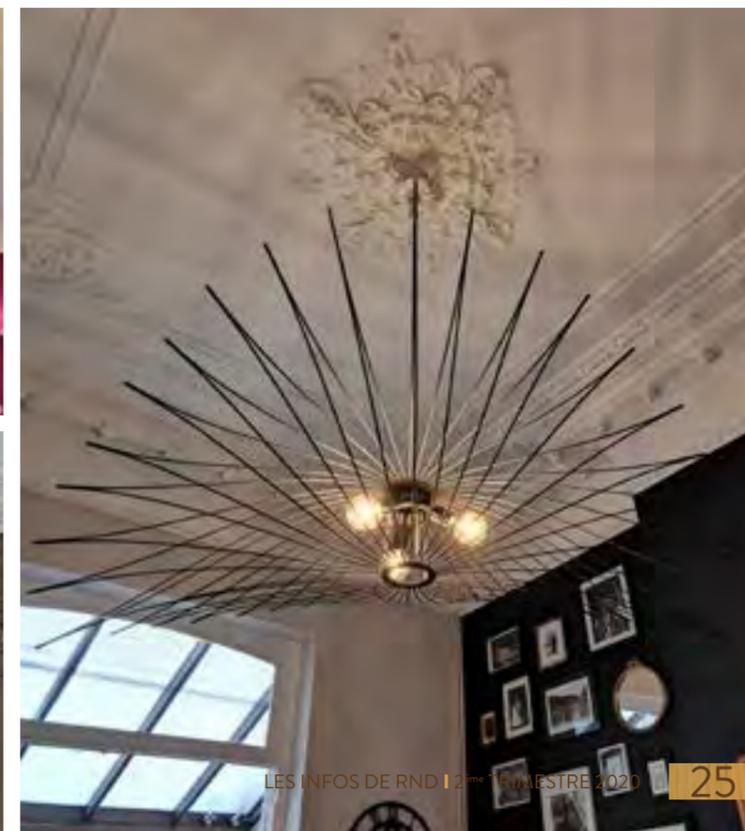
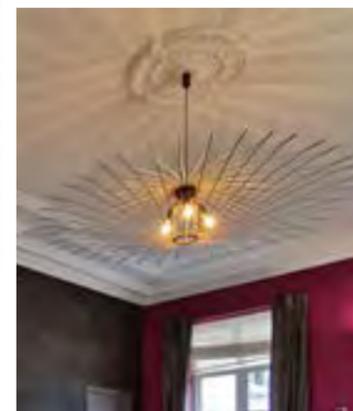
www.artmaker.be

TOUTES LES PHOTOS DE LA PAGE 21 © WWW.ARTMAKER.BE



Rectificatif

Dans le portrait d'entreprise du numéro précédant des INFOS de RND consacré à Philippe Marson, nous avons renseigné un numéro de téléphone qui n'est plus actif. Vous pouvez joindre Philippe Marson au 0496/21.10.67



BE 34030 : CODE 9110

Bizarre ce titre ? Il s'agit de la dénomination d'un habitat prioritaire d'un site Natura 2000 bien connu en Province de Luxembourg : la hêtraie à luzule de la forêt de Freyr. Natura 2000, s'il y a un terme qu'il faut utiliser avec précaution lorsqu'on s'adresse aux propriétaires forestiers privés, c'est bien celui-là ! On peut le comprendre, le lancement du réseau Natura 2000 s'est fait, pour bon nombre d'entre eux, dans la douleur. D'un seul coup, il était question de restrictions, parfois drastiques, dans la gestion quotidienne des forêts privées avec de lourdes conséquences potentielles.

A l'heure où nous prenons véritablement conscience de l'impact du changement climatique qui s'opère et où la résilience de la forêt s'impose de plus en plus en tête des priorités pour l'avenir de nos forêts, il est sans doute bon de se pencher sur le projet Natura 2000 pour balayer quelques idées reçues.

constituées de très grandes plantes herbacées), d'autres, plus répandues comme les hêtraies à luzules, fréquentes dans le contexte ardennais. **Mais il faut se rappeler que ces habitats ont été choisis pour leur représentation à l'échelle européenne, les hêtraies à luzules sont beaucoup plus rares dans les autres pays, raison pour laquelle, elles méritent que nous en prenions soin !**



LA RÉPANDUE HÊTRAIE À LUZULES

MAIS NATURA 2000, QU'EST-CE QUE C'EST EN FAIT ?

Le réseau Natura 2000 est un vaste réseau écologique qui s'étend à travers toute l'Europe. Basé sur deux directives : la Directive oiseaux adoptée en 1979 et la Directive Habitats en 1992, ce réseau a pour objectif de faire face à l'érosion de la biodiversité en conservant les espaces naturels rares ou menacés à l'échelle européenne.

Depuis 2001, la Belgique a mis en œuvre ces deux Directives et sélectionné 240 sites sur base de données scientifiques afin d'assurer la protection des milieux naturels et de la faune et de la flore sauvage qui y sont associés. Les sites Natura 2000 couvrent 13% de la surface de la Wallonie : 220 000 hectares dont 75% de forêts appartenant à plus de 60 000 propriétaires sont maintenant cartographiés et ont pour objectif de faire partie de ce grand réseau écologique. La préservation y est assurée par des mesures générales afin d'éviter la dégradation des sites et des mesures particulières aux différents habitats afin de maintenir et d'améliorer leurs qualités. Bel enjeu n'est-ce pas ?

Les sites rassemblent des habitats rares comme les tourbières ou les mégaphorbiaies (friches humides



LA VÉGÉTATION PLUS RARE DES FORÊTS DE RAVINS.

QU'EST-CE QU'UNE UNITÉ DE GESTION ?

Le réseau Natura 2000, n'est pas constitué que d'habitats rares ou menacés. Ne concentrer les actions que sur ces zones particulières aurait pour objectif de les isoler les unes des autres, ce qui n'aurait pas de sens. On retrouve donc aussi des habitats plus "communs" au sein du réseau Natura 2000 qui servent de corridors : des pessières situées entre deux zones de landes pauvres ou des cultures entre deux prairies à orchidées. Elles établissent des relations cohérentes entre les sites et permettent à la biodiversité de suivre ces couloirs. Les sites Natura 2000 sont découpés en unités de gestion (UG) en fonction du type d'habitat et des espèces présentes mais aussi en fonction de la rareté de l'habitat.

POUR RAPPEL, LES UNITÉS DE GESTION FORESTIÈRES SONT LES SUIVANTES :

> **UG 6 - Forêts prioritaires** : Il s'agit de forêts rares, à l'échelle wallonne et européenne. Ce sont principalement des forêts de ravins et des boulaies. Ces forêts présentent souvent une accessibilité faible et un potentiel de production limité. La rareté de leur flore caractéristique en fait des milieux qui nécessitent des mesures de protection strictes.

> **UG 7 - Forêts prioritaires alluviales** : Il s'agit donc de forêts situées en bordure de cours d'eau (ripisylves) ou de plans d'eau. Il s'agit de couloirs écologiques importants pour la dispersion des espèces, l'objectif est d'éviter leur morcellement.

> **UG 8 - Forêts indigènes de grand intérêt biologique** : En Wallonie, les forêts indigènes sont principalement des peuplements forestiers dominés par le hêtre ou le chêne ou des peuplements feuillus mixtes comme les chênaies-charmaies. C'est l'unité de gestion la plus répandue chez nous mais ces peuplements forestiers sont plus rares à l'échelle européenne. L'exploitation forestière y est bien entendu possible !

> **UG 9 - Forêts habitats d'espèces** : On parle ici de forêts feuillues indigènes qui abritent des espèces animales menacées à l'échelle européenne comme le pic mar, la cigogne noire ou le lucane cerf-volant. L'objectif général de ces UG est de conserver la capacité d'accueil de la forêt en termes de ressources alimentaires mais aussi de sites de reproduction ou de zones de refuges. Une parcelle très diversifiée en âges et en essences est plus accueillante pour la faune et la flore qu'une forêt monospécifique même feuillue !

> **UG 10 - Forêts non indigènes de liaison** : Il s'agit de forêts composées majoritairement de résineux ou de feuillus non indigènes qui assurent la liaison entre les unités de gestion d'un site Natura 2000. Il existe peu de contraintes propres à cette unité de gestion.

QU'EST-CE QU'ON PEUT FAIRE DANS LES SITES NATURA 2000 ?

L'objectif de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et celles liées à la conservation de la nature. Toutefois, dans les UG plus rares, considérées comme les zones centrales de conservation des habitats ou des espèces rares, les mesures de gestion sont plus strictes que dans les UG 10 qui servent de liaison. La liste des mesures de gestion est reprise dans le « *Guide des mesures de gestion dans le réseau Natura 2000* » de Natagriwal mais voici les principales directives. En plus des mesures générales applicables à tous les sites Natura 2000, à chaque unité de gestion correspondent des mesures de gestion particulières. Il existe trois niveaux de mesures de gestion :

> **Les actes soumis à notification** : ils nécessitent d'informer le DNF par l'envoi d'un formulaire-type avant d'entamer les travaux. Il s'agit par exemple de l'entretien des fossés et drains existants.

> **Les actes soumis à autorisation** : ils nécessitent une autorisation formelle de la part du DNF. On y retrouve entre autres, l'entretien de la végétation des bords de voiries entre le 15 mars et le 31 juillet, création ou remise en fonction de drains et fossés ou l'épandage d'engrais.

> **Les actes interdits** : comme le nom l'indique, ces travaux ne peuvent être menés dans le site Natura 2000. Toutefois, des demandes de dérogations peuvent être introduites auprès de l'Inspecteur Général du DNF. On y retrouve la plantation et la régénération résineuse à moins de 12 mètres des berges de cours d'eau et plans d'eau ou la création et le maintien de gagnages artificiels et de zones de nourrissage.

Pour les propriétaires forestiers de plus de 2.5 ha en

Natura 2000, les mesures générales suivantes doivent être appliquées : maintien de 2 arbres morts par hectare (circonférence supérieure à 125 cm), maintien d'un arbre d'intérêt biologique par 2 hectares, maintien de lisières arbustives étagées en bordure de massif et mise en œuvre d'îlots de conservation.

MES PARCELLES SONT EN ZONE NATURA 2000, PUIS-JE ÊTRE AIDÉ POUR LA GESTION ?

Avant toute chose, il faut bien noter que chaque propriétaire d'une parcelle Natura 2000 est tenu de respecter la législation qu'il fasse ou non une demande de compensation financière.

Des indemnités financières (40€/ha.an pour une surface cumulée minimale de 2.5 ha) et des avantages fiscaux (exemption de précompte immobilier, des droits de donation et de succession) existent pour compenser les contraintes de la réglementation Natura 2000. Des subventions supplémentaires peuvent être demandées pour la mise en œuvre de lisières de grande largeur ou d'îlots de conservation de plus grande surface.

Il existe aussi des subventions pour réaliser des aménagements favorables à la biodiversité : déboisement, pose de clôtures, comblement de drains, entretien de milieux ouverts, création et entretien de mares, d'abris à moutons, ... Les possibilités sont nombreuses pour couvrir les divers travaux qui visent à améliorer l'état de conservation des habitats et des espèces !

Envie d'en savoir plus ?

N'oubliez pas que l'ASBL Natagriwal est à votre disposition pour répondre à toutes vos questions et vous accompagner dans vos démarches !

“OBJECTIF DE NATURA 2000 EST DE CONCILIER LES ACTIVITÉS HUMAINES ET CELLES LIÉES À LA CONSERVATION DE LA NATURE”

LA FORÊT DE DEMAIN, SA PLACE DANS NOTRE SOCIÉTÉ

UN ESPACE EN PERPÉTUELLE MUTATION

Au cours du temps la forêt a subi des changements, parfois profonds, dictés par des cycles écologiques et socio-économiques très longs. L'impact écologique, en particulier climatique, porte sur un laps de temps considérable alors que l'action de l'homme se mesure sur des périodes beaucoup plus courtes. En outre, des événements imprévus justifient aussi de réagir ou d'intervenir pour garantir la stabilité des espaces forestiers.

Les pratiques relevant de l'activité humaine peuvent occasionner des modifications importantes de structure et de composition de la forêt qui sont présentes dans la durée et sont de nature à perturber le nécessaire équilibre recherché sur le plan écologique. Que ces pratiques n'aient pas toujours été suffisamment attentives aux considérations écologiques ne peut être nié. Des phénomènes naturels non maîtrisables ou les besoins de la société déterminent des changements d'orientations qui ont une répercussion sur la nature et la structure des forêts. Les modifications ne sont pas toujours visibles à brève échéance et cela s'explique du fait que les forêts, de plus en plus appelées à rencontrer des usages de nature différente, sont conduites de manière simultanée vers ces objectifs.

« SORTIR » DE LA FORÊT, UNE NÉCESSITÉ ...

Il est indéniable que la forêt doit davantage s'ouvrir ou éviter de rester un "monde à part". Il est primordial pour notre société d'accorder une attention soutenue à la forêt qui fait partie de son environnement et est à la source de biens et de services dont l'utilité n'est plus à démontrer. Cette même forêt sera de plus en plus amenée à sortir de la logique qui lui a souvent conféré un statut d'espace au développement autonome et indépendant du monde dans lequel elle se situe.

On ne peut aujourd'hui porter un regard prospectif sur la forêt de demain sans prendre en compte ses relations avec les enjeux sociaux et environnementaux, d'où la nécessité pour le forestier de poser un regard de l'extérieur en s'imprégnant davantage des problématiques du monde, aussi bien citoyen que rural, qui l'entoure. Si l'aménagement du territoire réserve cependant toujours à la forêt une place très spécifique, cela participe avant tout d'une logique d'occupation réglementée de l'espace ou du "territoire" comme pour les autres affectations conventionnelles que sont agriculture et urbanisation.

Sur le plan de la perception de la forêt, on assiste donc lentement et sûrement à une redéfinition de ses



Professeur ordinaire émérite rattaché à l'Université de Liège - Gembloux Agro-Bio Tech, Jacques Rondeux a consacré toute sa vie au développement de notre patrimoine forestier.

limites. A n'en point douter les politiques forestières internationales engageant à réfléchir et à agir en termes de multifonctionnalité sont déjà le signe d'une évolution profonde. Et même si la forêt a, de tout temps, été un milieu aux usages multiples cela ne s'est pas toujours traduit, loin de là, par des mesures ou règles de gestion allant dans cette direction.

ON NE MAÎTRISE PAS TOUT

Outre les risques climatiques et écologiques qui sont de réels questionnements quant aux mesures ou orientations à prendre, il convient de ne pas sous-estimer les incertitudes non seulement économiques mais aussi sociologiques. Peut-on prévoir si demain les forêts que l'on aménage en fonction de ce qui semble être la réponse à beaucoup de considérations socio-économiques et environnementales seront à l'image de ce que la société, dans des limites raisonnables, souhaitera ? Cela vaut bien évidemment aussi pour quantité d'autres aspects de notre vie quotidienne à la différence énorme près que le temps nécessaire à construire ou modifier une forêt se mesure en dizaines et centaines d'années. Pareille approche perd son sens si l'on accorde des hypothèses suggérant, par exemple, que telle ou telle intervention sylvicole n'aurait plus réellement de raison d'être et qu'un retour à la forêt naturelle serait une des options à privilégier. Se poserait inévitablement alors la question fondamentale du bien-fondé de cette éventualité et de sa réelle capacité à satisfaire les besoins actuels et à venir des citoyens.

D'où cette interrogation récurrente, au cœur des préoccupations de demain, qui est de savoir comment gérer la forêt face à la multiplicité des demandes. A priori il est sage de diversifier la composition de l'espace forestier (structures, essences) de manière à éviter la mise en place de systèmes trop "mono-fonctionnels" dont on louerait les avantages à un moment donné, compte tenu de la prétendue urgence à trouver des réponses à des problèmes bien identifiés, mais qui montrerait très vite l'étendue de ses limites face à des situations inattendues ou imprévisibles. Dans le même type de raisonnement faut-il, partant du principe de précaution, ne prendre aucune décision ?

UNE FORÊT QUI SE MODIFIE AU COURS DU TEMPS

Loin d'être un monde immuable la forêt et les paysages qu'elle façonne évoluent avec le temps et ce de manière pas toujours visible tant l'action habituelle du forestier est très progressive et ne peut se concevoir que par ajustements successifs.

L'exemple combien connu et visible de la coupe à blanc, pratique si souvent décriée, ne rentre pas dans ce schéma surtout si elle est étendue et répétée sur un territoire limité. Il faut admettre qu'au sein de la grande panoplie de pratiques sylvicoles courantes ou habituelles il s'agit d'un mode de sylviculture (c'est-à-dire aussi d'exploitation ou de régénération) pour le moins expéditif. Bien maîtrisé il a pourtant aussi ses avantages : changement rapide de structure et au besoin d'essences, commodité d'exploitation, élément favorable à certains paramètres de la biodiversité du fait de contours irréguliers et de tailles comparables à celles de peuplements voisins sur pied. Elle comporte des variantes pas toujours utilisées et moins agressives comme, entre autres, le maintien d'une réserve de semenciers (cas de la régénération des pineraies dans le nord-est de la France).

La production de bois est restée au cours du temps une utilité prioritaire même si elle a progressivement évolué dans ses modalités pour être à la fois plus respectueuse des conditions écologiques dans lesquelles elle était envisagée et plus attentive aux autres usages. Selon le type de produit ligneux attendu ou souhaité tel ou tel régime (mode de régénération comme la futaie équienne ou futaie d'âges multiples, le taillis ou le taillis sous futaie) a été privilégié.

Un bel exemple est celui du taillis qui, par recépage des essences le composant, permettait d'obtenir en assez peu de temps des produits homogènes de petites dimensions et approvisionnait en bois de feu le monde rural et, jusqu'au début du 20^e siècle, les industries en énergie avant que la houille et l'électricité ne soient utilisées à cette fin. Le taillis aujourd'hui est davantage réservé aux terrains en forte pente où toute exploitation forestière serait cause d'érosion du sol et toute forme de sylviculture poserait problème alors que ce régime est capable de se régénérer par voie végétative. Il a été supplanté par le taillis sous futaie et la futaie plus aptes à fournir une production ligneuse diversifiée et de plus haute qualité.

En fonction du besoin de fournir tel type de produit en relation avec les transformations économiques et sociales, les modalités sylvicoles changent. En étendant le raisonnement aux biens et services produits ou à produire, le bois n'étant plus exclusif, le visage de la forêt est appelé à se modifier.

Aujourd'hui on observe une politique forestière favorisant les futaies mélangées d'âges multiples réalisant sans

doute le meilleur compromis capable de rencontrer simultanément un nombre considérable d'attentes tout en assurant une plus grande résilience. Il n'en reste pas moins que ces orientations et ces changements liés à l'évolution historique de notre société seront toujours l'objet de discussions techniques et philosophiques sur la "meilleure" manière de concevoir la gestion d'une forêt.

Le poids respectif des résineux et des feuillus, par exemple, continue d'alimenter des querelles entre adeptes de la production ligneuse et défenseurs de l'environnement.

En Wallonie, en 2008, le nouveau code forestier a fixé les pourcentages à maintenir ou à atteindre jusqu'à proposer des aides financières s'il fallait les rétablir et, incontestablement, les premiers effets se font sentir. C'est ainsi qu'une plus grande attention est portée à ProSilva partisan d'une irrégularité de structures irrégulières mélangées alors qu'il était, jusqu'il y a peu, un concept suscitant doutes, incompréhensions, voire oppositions.

LE POIDS DES MOTS

On est clairement dans une phase où le vocable si souvent pratiqué et dès lors banalisé de forêts à fonctions multiples mérite d'être repensé ou mieux précisé. Il semble bien que pour le forestier, implicitement sans doute, les fonctions attribuées à la forêt et au bénéfice de la société déterminent d'une certaine manière l'application de mesures normées pour s'assurer de leur continuité.

La forêt serait en quelque sorte gérée a priori sans nécessairement tenir compte de l'avis du citoyen. Ne serait-il pas plus réaliste de davantage se focaliser sur l'usage de l'espace forestier et d'adopter le vocable de forêt **multi-usages** évoquant une connotation sociale (facteur important de la dynamique d'une forêt), voire de forêt **multi-bénéficiaires** traduisant des préoccupations non exclusivement marchandes ?

Rien ne dit qu'à l'avenir la forêt wallonne, par exemple, ne glisse progressivement vers ce territoire, restant certes particulier, moins dédié à la production ligneuse mais davantage investi par des usages de plus en plus tournés vers les loisirs et offrant ce bien de plus en plus crucial que représente la biodiversité.

C'est l'un des grands atouts de la mise en œuvre des outils de gouvernance que sont les **chartes forestières de territoire**. A l'échelle de l'Europe occidentale l'étendue somme toute réduite du territoire forestier, la densité croissante de la population et la mondialisation de l'économie, en continue et *controversée* (?) évolution, sont autant d'éléments qui pourraient accréditer les thèses qui viennent d'être évoquées.

Jacques Rondeux

LE THUYA GÉANT "THUYA PLICATA"

Appelé aussi « Cèdre rouge de l'Ouest » ou encore « Thuya géant de Californie » c'est un résineux de la famille des Cupressaceae. Ses cousins sont, entre-autres, le cyprès, le faux-cyprès et le genévrier. Le nom « thuya » provient du Grec ancien *Thuia*, qui désigne aussi bien *Thuia* que *Savinier* (espèce de genévrier qui croît en Grèce).

Provenant du Nord-Ouest de l'Amérique du Nord, l'aire d'origine du thuya géant s'étend le long de la côte Pacifique, depuis la Californie jusqu'à l'Alaska et principalement en Colombie-Britannique. On le retrouve fréquemment en mélange avec le douglas ou le tsuga. C'est un arbre de grande dimension : il peut mesurer près de 60 mètres de hauteur et développer un tronc de 3 mètres de diamètre tout en vivant jusqu'à 800 ans voire, pour certains, plus de mille ans !

Le *plicata* est bien connu pour son utilisation dans l'aménagement de haies, de clôtures végétales ou en tant qu'arbre ornemental dans les parcs et les jardins. Il est en revanche, quasiment ignoré en forêt et de manière générale, on en sait étrangement peu sur cette essence.

LE THUYA DANS LE MONDE

Le thuya géant est l'arbre emblème officiel de la Colombie-Britannique. Il est, là-bas, une essence forestière de toute première importance puisqu'il constitue à lui seul près de 20% des récoltes forestières et génère plus d'1 milliard de dollars chaque année.

Le premier spécimen de thuya à avoir été introduit en France semble être le thuya du Canada (*Thuja occidentalis*) en 1534 : François 1er en aurait reçu un plant du navigateur Jacques Cartier qui l'aurait découvert dans l'embouchure du Saint Laurent. Le *plicata*, lui, est arrivé beaucoup plus tard, puisqu'il semble avoir été introduit pour les haies et l'ornement des parcs et des jardins en Angleterre, vers 1854.

LE THUYA EN BELGIQUE

Le thuya *plicata* n'est que peu représenté au sein de nos forêts. Il est, par contre, largement importé sous son appellation commerciale « Western Red Cedar » pour l'utiliser en bardage. Une étude, sur l'utilisation du douglas indigène en bardage, menée conjointement par le Laboratoire de Technologie du Bois (LTB), le DEMNA et l'Unité de Gestion des ressources forestières de Gembloux Agro-Bio Tech, a démontré qu'il est difficile de concurrencer le thuya *plicata* en qualité de bardage. Cette étude menée en 2014 par Madame Pollet et Messieurs Henin, Hebert et Jourez est disponible sur le site : www.orbi.uliege.be

Présentant un beau port conique avec des branches



PORTRAIT DU THUYA

étalées et pendantes, il dégage une odeur aromatique, forte et camphrée. Les feuilles sont plates, constituées d'écaillés disposées sur 4 rangs. De couleur vert foncé, elles présentent des taches blanches sur la face inférieure. Grâce à son feuillage pérenne, le thuya est aussi appelé *Arbor vitae* (arbre de la vie).

LE SAVEZ-VOUS ?

LE PLUS GRAND SPÉCIMEN VIVANT DU MONDE SE TROUVE SUR L'ÎLE DE VANCOUVER ET EST ESTIMÉ À ENVIRON 449M³.

LE PLUS PETIT EST LE THUYA PLICATA "HALEY BOP". SA TAILLE À MATURITÉ EST DE 15CM.

Il atteint sa maturité sexuelle vers l'âge de 15-20 ans et fleurit vers avril - mai. Les fruits sont des petits cônes allongés (jusqu'à 2 cm) qui sont disséminés par le vent vers le mois d'octobre - novembre.

Le tronc est cannelé et l'écorce se détache en lanière. Le défilement est marqué, le tronc est élargi à la base avec des contreforts. Le thuya possède une très grande densité de racines fines.

CARACTÉRISTIQUES

Le genre thuya ne compte que 5 espèces différentes (il y avait jusqu'à récemment 6 espèces mais *Thuja orientalis* (*Thuja* de Chine) est devenu depuis peu *Platycladus orientalis*). On compte aujourd'hui de nombreux cultivars utilisés pour les haies et l'ornement. Il est, d'après la littérature, très résistant aux maladies et aux différentes formes de pollution mais on constate un nombre important d'arbres touchés par des champignons responsables de



AIGUILLES PLATES DU THUYA

pourriture. Le thuya géant est une essence d'ombre, du moins dans son jeune âge. En cas de régénération naturelle (le thuya régénère de manière abondante même sous couvert), il nécessite une mise en lumière progressive.

DIFFÉRENCES ENTRE

<i>Thuja occidentalis</i>	<i>Thuja plicata</i>
Supporte les grands froids du centre et de l'est du Canada	Provient de la côte ouest des États-Unis, plus tempérée
Hauteur de 20m	Hauteur de 60m
Appelé Cèdre blanc	Appelé Cèdre rouge
Produit des huiles essentielles	Bois d'œuvre (bois presque imputrescible et très léger)

Il apprécie les sols humides (mais pas marécageux), ne supporte pas la sécheresse ni les sols à tendance sèche. Les versants sud lui sont donc défavorables.

SYLVICULTURE

La croissance du thuya est rapide et soutenue. Sa productivité est de l'ordre de 12 à 24 m³ par hectare et par an à l'âge de 70 ans. Il est sensible à la concurrence herbacée et aux dégâts de gibier. Le thuya peut être reproduit facilement de manière végétative. Il existe, dans la forêt domaniale du Grand-Bois, entre Burtonville et Commanster, un parc à clones destiné à la production de boutures.

Le thuya présente toutefois quelques points négatifs notamment au point de vue biodiversité :

- De par son couvert dense, le développement d'une végétation herbacée et arbustive mais aussi l'installation d'autres espèces moins tolérantes à l'ombrage sous les peuplements est compromise.
- Les feuilles du thuya se décomposent très lentement. Le recyclage des éléments minéraux sous un peuplement de thuya n'est pas optimal.

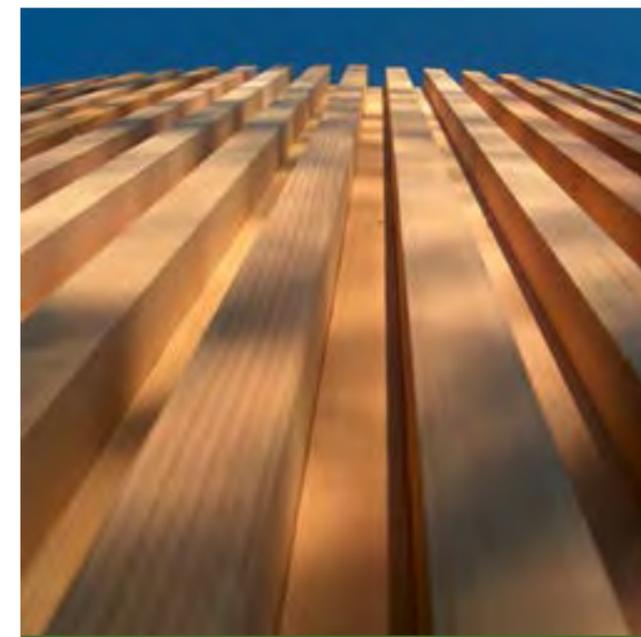


LES THUYAS ONT UN EMPATTEMENT NATUREL ASSEZ PRONONCÉ ET FORMENT DES PEUPELEMENTS DENSES ET OMBRAGÉS

UTILISATIONS DU BOIS

Le bois du thuya est généralement vendu sous son nom anglo-saxon : Western Red Cedar. De couleur brun-rouge, c'est un bois très léger, facile à façonner, à la fois tendre et durable. L'avantage principal du bois de thuya est qu'il ne nécessite pas de traitements de préservation : Il est naturellement résistant aux champignons (classe 2). D'après Stewart, il apparaît que les arbres exploités relativement jeunes sont moins résistants aux champignons que les vieux arbres régénérés de manière naturelle.

Ses principales utilisations sont le bardage et le lambris : de par chez nous, on l'utilise classiquement en extérieur du moment qu'il se trouve hors contact avec le sol et purgé de l'aubier. Mais il est, ou a été, utilisé dans les domaines suivants : en menuiserie extérieure, poteaux, menuiserie intérieure, moulure, charpente légère, instruments à corde, instruments de musique, embarcations légères, sculpture, tableterie, cadres pour les ruches, ...



BARDAGE EN WESTERN RED CEDAR © PHILIPPE DEBLIRE ARCHITECTE

Certaines tribus amérindiennes du Nord-Ouest du Pacifique se qualifient de "peuple du thuya géant". Prouvant par là qu'elles sont très dépendantes de cet arbre pour les matières premières. Elles l'utilisaient notamment pour la plupart de leurs constructions et notamment pour sculpter des totems. On extrait du thuya de l'huile essentielle riche en cétone, antiseptique et antifongique, elle est particulièrement efficace contre les verrues. Attention, elle est toxique en cas de mauvaise utilisation ou de surdosage et elle peut même occasionner la mort !

Sources

- > Fichier Ecologique des Essences
- > CIRARD
- > Influence de la vitesse de croissance sur le classement de lames de bardage de Douglas wallon (Belgique) – Pollet et al. 2014
- > Le thuya géant : essence de reboisement ? P. Aubert. 1980.
- > Stewart, Cèdre : arbre de vie pour les Indiens de la côte nord-ouest. 1984.



Les Forêts d'Ardenne

Votre destination touristique wallonne

VIVEZ FORÊT

Détendez-vous en Forêts d'Ardenne !

Bientôt, nous nous retrouverons en Forêts d'Ardenne.

Découvrez et préparez votre prochain séjour dans l'un de nos massifs forestiers :
www.lesforetsdardenne.be

En attendant, retrouvons-nous et partageons, ensemble, sur Instagram, Facebook et Youtube.

Demain, les Forêts d'Ardenne auront besoin de nous... Soyons solidaires !



La Grande Forêt d'Anlier



La Forêt du Pays de Chimay



La Grande Forêt de Saint-Hubert



La Forêt de la Semois et de la Houille



RND
L'OPÉRATEUR DE RÉFÉRENCE
PIERRE • BOIS



Ardenne



Wallonie
tourisme
CGT



Ministère de l'Énergie, du Climat et de la Transition Écologique
Région wallonne